

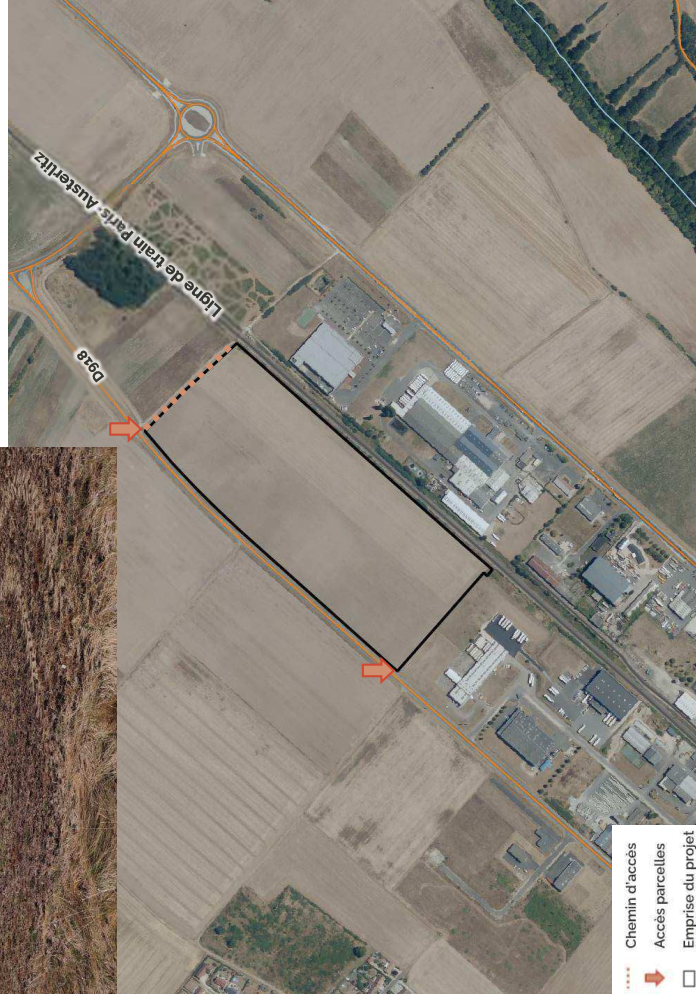
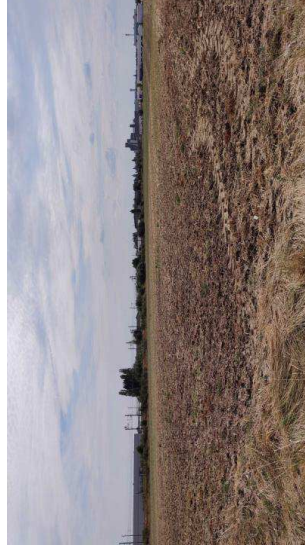
FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE LOCALE

Peu d'impacts sur la fonctionnalité agricole

L'agriculture locale à l'échelle du périmètre élargi et du site d'étude est fonctionnelle.

Accessibilité site d'étude

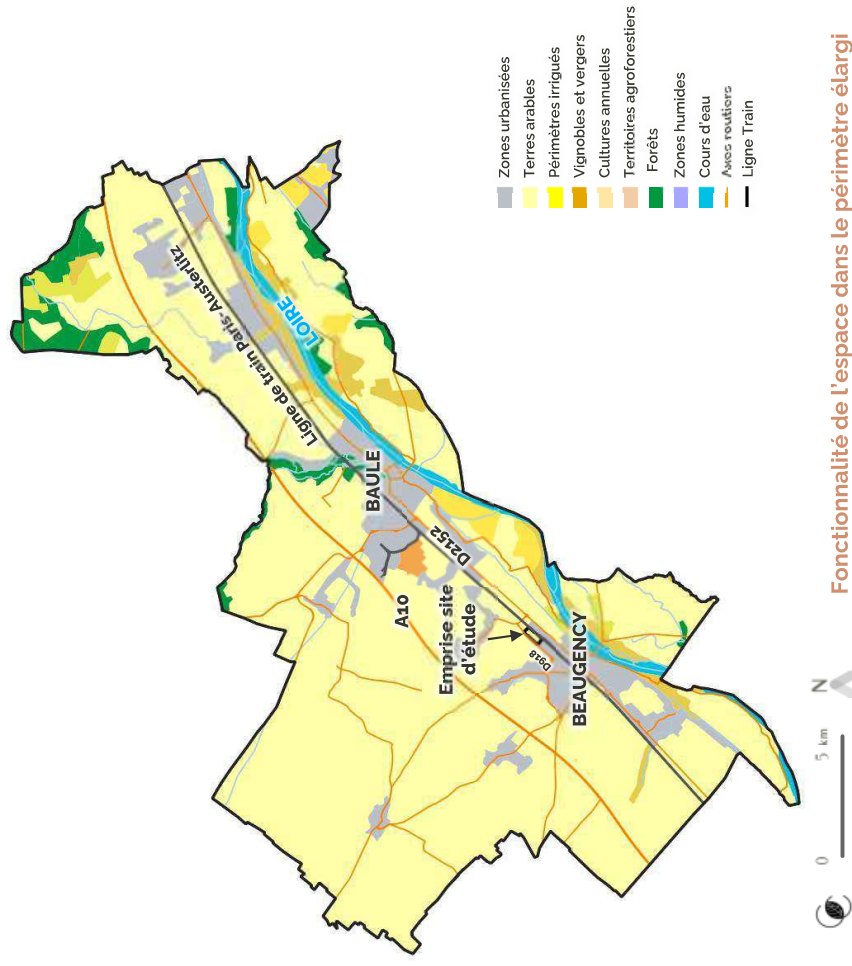
Le site d'étude est **facilement accessible** aux circulations d'engins agricoles grâce à la route départementale qui le borde au sud et aux nombreux chemins d'accès. Aucun relief impacte la mécanisation de la parcelles. L'exploitant est satisfait de son accès par la départementale D918.



..... Chemin d'accès
 ↓ Accès parcelles
 □ Emprise du projet

Accès au site d'étude

Source : Bing satellite



Fonctionnalité de l'espace dans le périmètre élargi

Source : CLC 2018

Fonctionnalité de l'espace

Pour les exploitations agricoles, la rentabilité de l'activité est en partie liée à la fonctionnalité de leur structure conditionnant l'optimisation des travaux et trajets. Globalement, le périmètre élargi présente un tissu urbain plus dense le long de la Loire. L'espace agricole est concurrencé par le développement d'activités économiques. Le relief, les espaces forestiers et les cours d'eau ne sont pas impactant pour l'activité agricole.

L'agriculture locale à l'échelle du périmètre élargi est fonctionnelle.

PRODUCTION ALIMENTAIRE DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI

1 ha représente la consommation de 150 à 200 personnes/an en pain

Au regard des différentes projections fondées sur l'analyse des régimes alimentaires, les manques et excédents de certaines filières pour l'autosuffisance alimentaire du périmètre élargi sont modélisables.

Le territoire est spécialisé en grandes cultures, la couverture surfacique dédiée aux productions végétales sur le périmètre élargi est suffisante pour subvenir aux besoins de la population locale. La majorité de la production est exportée vers d'autres régions ou sur les marchés mondiaux.

Un bilan alimentaire excédentaire pour le territoire

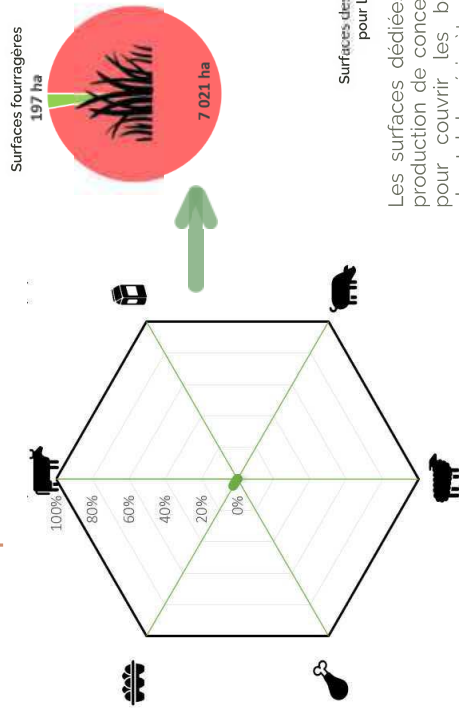
Le potentiel alimentaire du périmètre élargi a été évalué sur la base théorique des régimes dits « Bilans Nationaux », représentatifs de la consommation réelle du territoire. **La couverture surfacique dédiée aux productions végétales est largement suffisante pour couvrir 14 fois les besoins de la population locale.** L'agriculture du périmètre élargi est spécialisée en grandes cultures, cela explique les taux de couverture des besoins alimentaires locaux limités en productions animales. L'agriculture du périmètre est une agriculture productive, 31% de la production est exportée hors France avec pour principales destinations la Belgique, l'Espagne et l'Italie. 14% sont exportée à d'autres régions de France. Les volumes restants sont transformés par le secteur agroalimentaire présent sur la région Centre Val de Loire.

SAU totale (RPG)	12 739 ha
Population	30 033 habitants
SAU / habitant (ha)	0,42 ha/hab
Taux de couverture surfacique théorique	141%
Soit	516 j/an

Taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation humaine	541%	Largement excédentaire
Mais des manques en	Légumes, et fruits	
Taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel	42%	Déficitaire en surface fourragère et concentrés
Taux de couverture du cheptel	0%	Déficit modéré en bovins et ovins allaitants, déficit significatif en volailles et porcs

ceresco
Alimentation, habitats & territoires
Outil COMPALLIM
Définition des indicateurs dans la Bibliographie

Taux de couverture des besoins en productions animales (0%)



Surfaces dédiées à la production de céréales pour l'alimentation animale (concentrés)

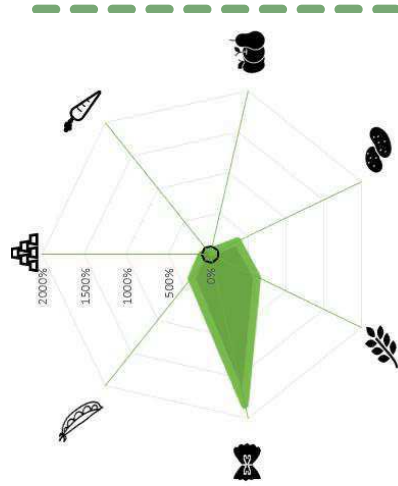
Les surfaces dédiées aux fourrages et à la production de concentrés **sont insuffisantes** pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel du périmètre élargi.

Couverture par ha

Source : CERESCO

■ Surfaces actuelles
■ Surfaces nécessaires

Taux de couverture des besoins en productions végétales (543%)



1ha représente pour la consommation alimentaire des français

225 en volailles, 20 en Bœuf

250 personnes/an en Légumes

450 personnes/an en pâtes

A noter que les régimes INCA3, EAT et AFTERES 2050 témoignent de différences quand aux besoins théo-riques pour atteindre l'autonomie alimentaire du périmètre élargi mais les grandes tendances persistent.

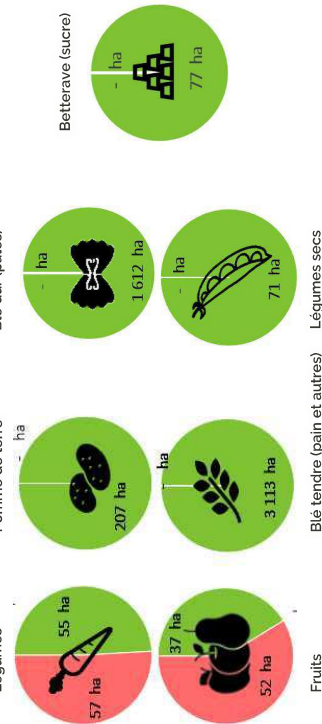
Répartition des surfaces et couverture des besoins alimentaires

Seules les surfaces en fruits et légumes ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires du périmètre élargi. Il manque en théorie 57 ha de légumes et 52 ha en fruits.

Couverture par ha

Source : CERESCO

■ Surfaces actuelles
■ Manques de surfaces



ROLES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE L'AGRICULTURE

Externalités de l'agriculture sur le paysage, l'environnement, le patrimoine culturel

Le paysage de Beaugency correspond à une portion de la vallée de la Loire et de ses abords.

Les enjeux écologiques sur le site d'étude sont nuls à faibles car l'activité agricole qui recouvre 70% du territoire n'est pas propice à l'accueil d'une faune et flore diversifiées.

Fonction paysagère et sociale

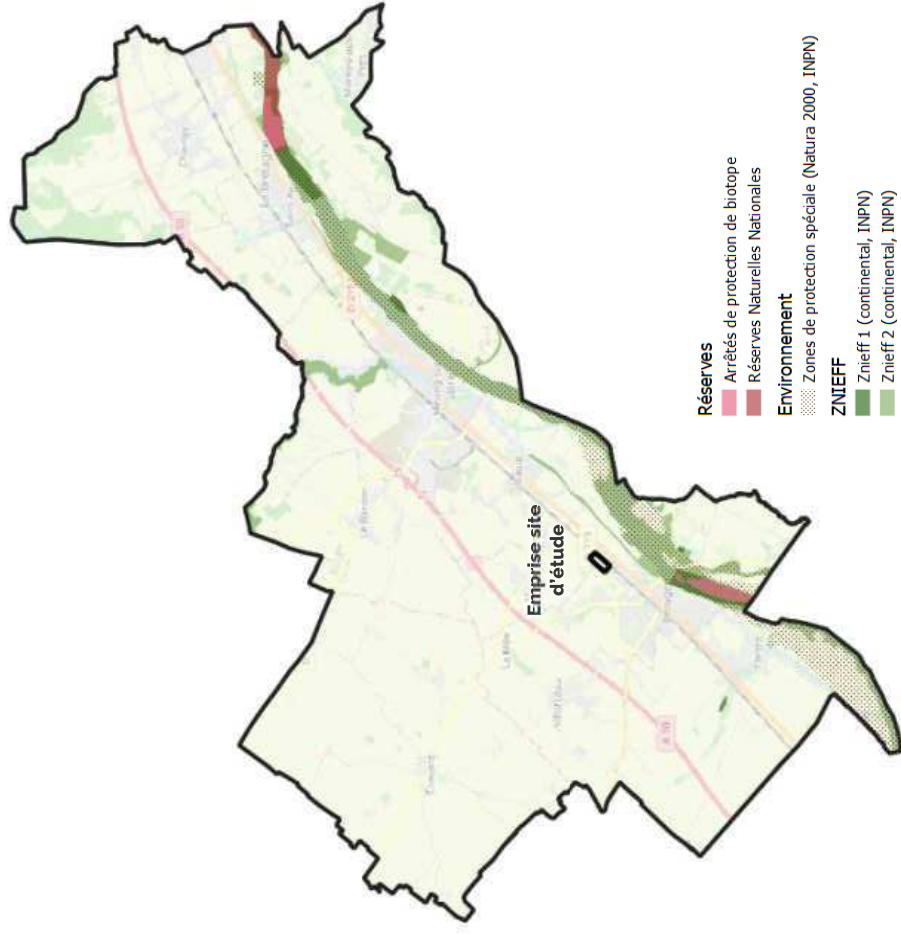
Le paysage de Beaugency fait apparaître quatre unités paysagères principales et distinctes : le plateau agricole Beauceron, le coteau de la vallée de la Loire et la vieille ville, la Loire et ses abords, le lit majeur de la Loire. Le plateau agricole est également le lieu de développement des activités de Beaugency. Ces activités, à la fois commerciales et industrielles ou artisanales, se sont installées tout d'abord dans l'espace interstitiel entre la RN152 et la voie ferrée Orléans-Tours, profitant d'une desserte directe par la nationale et de l'effet de vitrine.

ce secteur, très pauvre d'un point de vue biologique, est dominé par les cultures céréalières, qui ne laissent la place qu'à de rares arbres isolés et accueillant une faune peu diversifiée, composée de perdrix, lièvres, alouettes des champs, etc. Atypique du plateau, le vallon du Rü est une zone à protéger pour la qualité de ses habitats écologiques. Un arrêté préfectoral de conservation du Biotope au sud ouest du projet est présent (site du Castor d'Europe 45ha).

Enjeux écologiques sur le site d'étude

- » **ZNIEFF et Les ZICO** : La zone de projet n'est pas incluse dans un zonage d'inventaire ZNIEFF de type I et de ZICO.
- » **Réseau Natura 2000** et autres zones de protection : La zone de projet n'est pas incluse dans un site Natura 2000 appartenant aux deux directives : Oiseaux et Habitats.
- » **Corridors biologiques** : ne présentent pas d'enjeu dans la zone de projet.
- » **Flore** : Aucune espèce végétale n'est menacée, aucune espèce n'est protégée, aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF, aucune espèce végétale indicatrice de zones humides de l'arrêté de 2008/2009 n'a été mise en évidence, aucune Espèce Exotique Envahissante recensée. La friche est composée de 39 espèces très communes à communes. Cette friche évolue au rythme des activités agricoles. L'habitat identifié ne relève pas de l'article 1 de la Directive Habitats.
- » **Faune** : 4 espèces d'oiseaux communs en région Val de Loire et France ont été observées sur le site Espèce déterminante de ZNIEFF : aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; aucune espèce ne peut nicher sur le site car aucun des habitats présents ne sont favorables à la nidification hormis les Alouettes et les Bergeronnettes (éventuellement).
- » **Mammifères** : 16 espèces sont citées. Aucun individu de ces espèces n'est susceptible de se reproduire sur le site car leurs habitats favorables sont absents. Sur le terrain, deux espèces ont été mises en évidence : Renard roux et Taupes vulgaires. Les mammifères ne présentent qu'un enjeu faible.
- » Les enjeux sur les **insectes** ne peuvent être évalués. L'enjeu potentiel reste cependant très faible voire nul dans ce contexte d'habitats aux activités humaines permanentes
- » Les enjeux sur les **amphibiens et les reptiles** sont nuls.
- » Les **enjeux floristiques, phytoécologiques et faunistiques** sont très faibles.

Source : Diagnostic Faune Flore ECOSYSTEMES EXPERTISE



Carte des zonages d'inventaire et de protection

Source : CETIAC

Synthèse

Principaux enjeux identifiés : préserver les eaux souterraines des pollutions, intégrer le projet dans le paysage,

Enjeux intermédiaires : préserver les abords de la Loire, préserver les eaux superficielles de nouvelles pollutions.

Le changement climatique impacte de manière hétérogène le département du Loiret. Certaines zones subissent sécheresses et restriction d'eau alors que d'autres bénéficient d'un réchauffement des températures permettant plus de diversification des cultures.

Le site d'étude est sur l'axe de la Loire qui est régulièrement en alerte renforcée.



Localement le climat a changé et continuera à changer

Le climat de la Beauce est sec avec des précipitations inférieures à la moyenne nationale, la présence de vents (85% de l'année) qui accroît l'évapotranspiration. Les températures ont augmenté avec une hausse moyenne de 0,3°C par décennie en Centre-Val-de-Loire sur la période 1959-2000. Le réchauffement est plus marqué au printemps et surtout en été. Le nombre de journées chaude progresse tandis que le nombre de jours de gelées diminue.

En Centre-Val de Loire, quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle. **Cette absence de changement annuel masque cependant des contrastes saisonniers.**

Source : ORACLE Centre Val-de-Loire

Une activité agricole sensible au changement climatique

Le territoire est sensible aux évolutions climatiques pressenties :

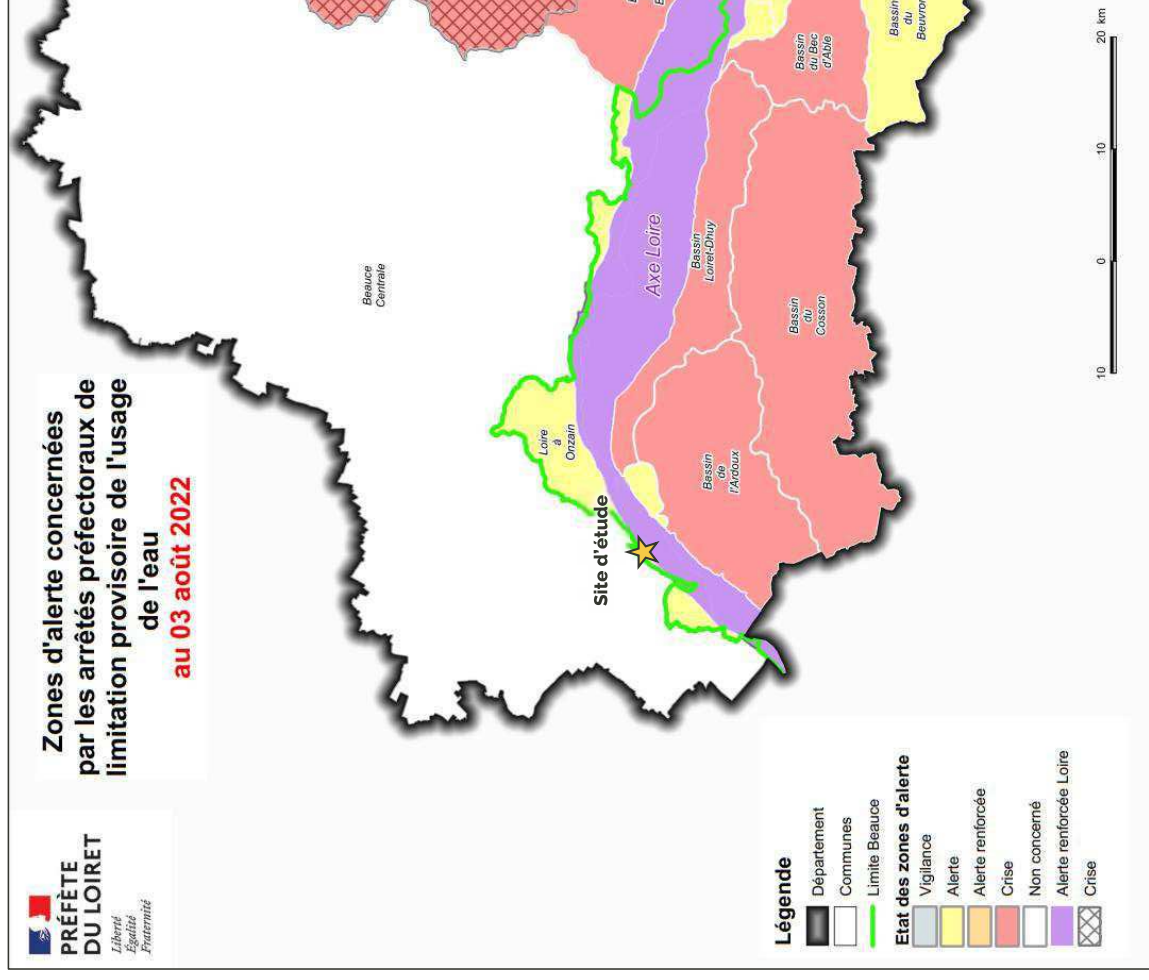
- » Poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050.
- » peu d'évolutions de précipitations* mais des contrastes saisonniers marqués.
- » Allongement de la période de sol sec et réduction des périodes humides.
- » Augmentation de l'évapotranspiration.
- » Renforcement de la sécheresse du sol.

L'irrigation est le pilier pour l'agriculture actuelle. Au niveau du site d'étude, les terres sont irrigables. Cependant selon l'étude Explore 2070, la recharge des nappes souterraines serait affectée avec une baisse sur la moitié de la superficie du bassin versant de la Loire, comprise entre 25 et 30 % à l'horizon 2070, ce qui ferait du bassin de la Loire une des deux zones les plus sévèrement touchées au niveau national. A noter que le département ainsi que le site d'étude est régulièrement en état d'alerte renforcée et de crise en fonction des secteurs.

*La précipitation annuelle est de 732 mm/an selon les secteurs, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 700 mm/an.

Pistes d'adaptation et d'atténuation en Centre-Val de Loire

- | Adaptation | Atténuation |
|---|---|
| » Promouvoir les couverts d'inter-cultures. Les cultures ne seront pas prescrites mais des aides favoriseront les nouveaux débouchés. | » Préserver et développer les îlots de nature (corridors biologiques). |
| » Améliorer la valorisation locale des productions. | » Limiter les déplacements par le biais de l'aménagement du territoire (développement d'infrastructures ou des transports en commun). |
| » Mener une réflexion autour de la méthanisation. | » Protéger les zones humides en évitant la gestion intensive et éviter les peupleraies. |



Source : Préfecture du Loiret.

+12 C° de températures moyennes annuelles en 40 ans à l'échelle de la région

INITIATIVES LOCALES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Des initiatives locales en développement

Le périmètre d'étude élargi compte le Projets Alimentaires départementaux (PAT) départemental du Loiret « Mangeons Loiret » qui inclut le site d'étude.

Des initiatives locales de circuits courts sont présentes mais elles représentent de faibles volumes vis-à-vis des canaux de distribution conventionnel.

L'exploitation concernée par le projet n'est pas impliquée dans les initiatives agricoles locales présentées ci-dessous.

Projets Alimentaires départementaux (PAT) « Mangeons Loiret »

Lancé en 2018 et après une phase de diagnostic menée en 2019, une feuille de route pour 3 ans a été signée en juin 2020 par les copilotes (Chambre d'Agriculture et Conseil Départemental du Loiret) de ce PAT. Le PAT « Mangeons Loiret » a obtenu la reconnaissance officielle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt en 2020.

Le programme d'actions 2020-22 développe 18 actions articulées autour de 4 axes :

- » **Produire une agriculture de qualité et agro-écologique**
 - 80 % des agriculteurs du Loiret engagés dans un label qualité en 2025 ;
 - augmenter le taux de renouvellement des exploitations à une installation pour deux départs d'ici 2025 contre une pour trois actuellement ;
 - aider à la diversification des exploitations agricoles en réponse aux marchés : fruits à coque, soja, protéagineux, etc.
- » **Approvisionner durablement tous les circuits de distribution**
 - faire émerger des magasins de producteurs, des drives fermiers, etc. ;
 - développer une plateforme logistique de distribution de produits locaux ;
 - faciliter l'approvisionnement en matières premières locales des artisans et restaurateurs.
- » **Rendre visibles et accessibles à tous, des produits locaux et de qualité**
 - mettre en place un outil de conservation des aliments pour approvisionner les clients toute l'année et valoriser de cette manière la production locale ;
 - organiser des événements pour faire connaître l'offre des producteurs en circuits courts ;
 - augmenter significativement la part de produits locaux en restauration collective ; poursuite du déploiement de la plateforme Approtocal.
- » **Informier, rayonner et rassembler autour de l'alimentation de proximité**
 - animer un réseau de territoires sur l'alimentation et les démarches infraterritoriales ;
 - promouvoir Mangeons Loiret auprès du grand public ;
 - mettre en avant et faire connaître les savoir-faire et la diversité des productions locales.



Initiatives locales

Osons l'élevage : C'est un projet de développement de l'élevage dans le Loiret. Les organisations de production des filières animales sont engagées sur leurs débouchés, 35 partenaires fédérés dans la Charte Osons l'élevage.

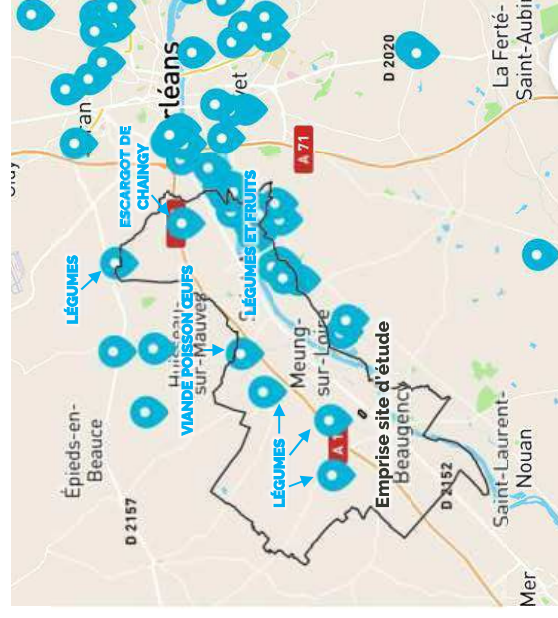
Mangeons Loiret Pro : Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France ont développé l'outil pour promouvoir les circuits-courts et de proximité en Restauration Hors Domicile. L'objectif est de créer une passerelle entre les producteurs et les acheteurs professionnels

Menu Signature Loiret : menu de référence 100 % Loirétain conçu par les écoles hôtelières du Loiret.

Application Mangeons Loiret : Près de 300 producteurs et autres points de vente y sont répertoriés ainsi que les marchés du Loiret selon les différentes zones géographiques du département.

Loiret Ecoute Active (LEA) : C'est un dispositif qui vient en aide aux exploitants agricoles en situation de fragilité dans le Loiret. Des entretiens sont organisés avec des agriculteurs par une équipe de 15 conseillers de la Chambre d'agriculture.

GABOR 45 : Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret. Environ 70 adhérents, 13 administrateurs.



Carte des points de ventes et des producteurs locaux

Source : Mangeons local



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- O Valeur ajoutée de l'économie agricole
- O Synthèse et dynamiques de l'économie agricole

02b

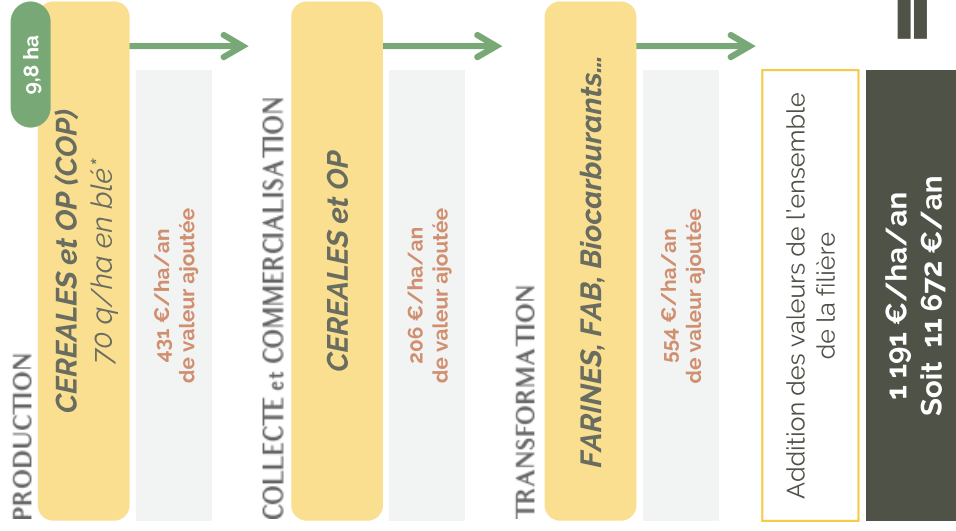
VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret n°2016 1190 du 31 août 2016 précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation

La filière céréales et oléo protéagineux valorise le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière sur le périmètre d'étude concerné.

Valeur ajoutée des filières de l'état initial



Rappel état initial :

Le site d'étude se compose de **9,8 ha de SAU**.

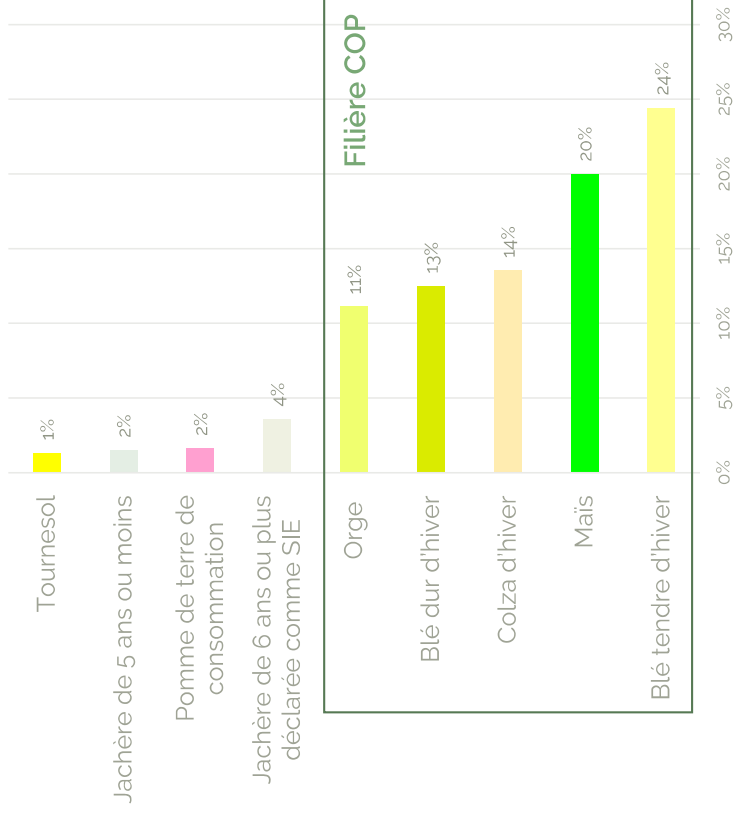
Au vu des filières concernées, nous faisons les hypothèses suivantes :

- **9,8 ha sont inclus dans la filière céréales,**
 - Au regard des contraintes agronomiques, la production de pomme de terre de consommation n'est pas prise en compte dans le chiffrage du montant de compensation.
 - Les données économiques proviennent du barème départemental du Loiret utilisé dans le cadre des Calamités agricoles.
- *L'agriculture locale est hyperspécialisée dans la filière COP. Les autres filières y compris les pommes de terre n'ont pas été retenues dans le calcul du montant de la compensation car elles ne valorisent pas la parcelle du projet.*

Chaque année, l'économie agricole locale contribue à créer **11 672 € de valeur ajoutée à partir des productions, de la collecte et de la 1^{ère} transformation.**

Addition des valeurs de l'ensemble des filières présentes sur le site d'étude

1 191 €/ha/an



Asselement du périmètre élargi

Source : RPC 2020

Voir en suivant : L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :

Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation

La méthodologie définie par CETIAC se base sur les données technico-économique récoltées sur le terrain auprès des exploitants agricoles locaux recroisées avec les données départementales. Pour les maillons « collecte » et « transformation », les données sont issues des comptes de résultats des entreprises agro-alimentaires locales et/ou des données ESANE.

Données de la Production Primaire

Céréales et OP		
CEREALES	Prix (€/t)	Rendement (t/ha)
Blé tendre	215	6,8
Orge	226	7,2
Mais	180	100
Colza	280	3,2
Blé dur	215	6,88
CA de la collecte/ha		1 436 €
VA de la collecte /ha		431 €

Données de la Collecte/Commercialisation

Céréales	
Taux de valeur ajoutée	13,7%
Taux de marge commerciale	0,05
CA collecte pour 1€ de céréales acheté	1,05
CA de la collecte/ha	1 508 €
VA de la collecte /ha	206 €

Données de la Première Transformation

Meuneries	
Taux de valeur ajoutée	23%
Part de mat 1ere agricoles dans le CAInd	48%
CA pour 1€ de mat première agricole	1,60 €
CA de la transformation/ha	2 414 €
VA de la transformation/ha	554 €

Afin de constituer un chiffre d'affaires (CA) de la filière céréales, le CA de chaque culture est proratisé en fonction de l'assolement présent sur le périmètre élargi puis additionné.

***Rendements et prix** : Barème Départemental du Loiret utilisé dans le cadre des calamités agricoles - 21/12/2020
Répartition des cultures du périmètre élargie au sein de la filière COP : Blé tendre = 30%, Colza = 17%, Orge = 13%, Mais = 24%, Blé dur = 16%
Taux VA production : 30% (moyenne RICA Centre Val de Loire)
Taux VA collecte : 10,49% (ESANE)
Taux VA transformation : meunerie 23%

SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Enjeux, opportunités et menaces sur le territoire

Au regard de l'état initial des filières agricoles du périmètre élargi et de leurs caractéristiques, 6 grands enjeux sont soulevés sur le territoire. Des menaces et opportunités ont été détaillées.

Elles viennent compléter le contexte initial et les tendances recensées sur le territoire.

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Les + sur le périmètre	Un espace agricole fonctionnel, un maillage agricole dense. La taille des exploitations agricoles est grande avec un parcellaire faiblement morcelé.
Les - sur le périmètre	Présence d'obstacles (axes routiers et voies ferrées) le long de la Loire
Le site d'étude	Zone soumise à l'étalement urbain
Dynamiques	Perte de foncier agricole via une urbanisation croissante
Enjeux	Maintien des surfaces agricoles exploitables
Opportunités	Protection du foncier agricole
Menaces	Secteur stratégique à fort potentiel de développement économique

Emplois agricoles

Les + sur le périmètre	Des filières pourvoyeuses d'emplois.
Les - sur le périmètre	Une forte diminution des actifs agricoles avec notamment une disparition des petites exploitations (regroupement)
Le site d'étude	L'exploitant est proche de la retraite (moins de 5 ans). Il envisage une transmission de son activité à son fils qui suit un BTS agricole.
Dynamiques	Viellissement des exploitants sur le territoire
Enjeux	Maintien des emplois agricoles
Opportunités	Le recours à la prestation externe progresse
Menaces	Difficulté de recrutement de la main d'œuvre saisonnière et qualifiée

Acteurs filières agricoles, démarches qualités et circuits courts

Les + sur le périmètre	La structuration et la densité d'acteurs de la filière agricole
Les - sur le périmètre	tournés vers l'export, peu de consommation locale
Le site d'étude	Agriculture qui se rattache à la celle de la Beauce tournée vers l'export
Dynamiques	Une progression de la labellisation AB et émergence d'initiatives locales
Enjeux	Création de circuits courts
Opportunités	Structuration de nouveaux canaux de distribution « local »
Menaces	Marchés européens fluctuants et concurrentiels

Potentiel agronomique

Les + sur le périmètre	La qualité agronomique des sols permet d'obtenir des rendements égale à la moyenne nationale. Des conditions pédoclimatiques favorables aux grandes cultures et cultures à haute valeur ajoutée
Les - sur le périmètre	Les zones de sols secs et caillouteux sont dépendantes de l'irrigation
Le site d'étude	Parcelle non irriguée et ne pouvant pas être valorisée en pommes de terre
Dynamiques	Stabilité des surfaces irriguées sur le territoire
Enjeux	Maintien du potentiel de production
Opportunités	Irrigation
Menaces	Erosions, pertes de vie des sols

Environnement et changement climatique

Les + sur le périmètre	Une agriculture dense
Les - sur le périmètre	Des externalités environnementales encore faiblement valorisées malgré une sensibilisation grandissante de la profession
Le site d'étude	Peu d'enjeux environnementaux du fait d'une activité agricole spécialisée
Dynamiques	Un attachement à l'identité rurale de plus en plus fort
Enjeux	Préservation du paysage, adaptation des pratiques culturales aux changements climatiques
Opportunités	Un potentiel de diversification avec l'accroissement des températures
Menaces	Changement climatique et raréfaction des ressources dont l'eau

Production alimentaire du territoire et initiatives de soutien

Les + sur le périmètre	Un territoire qui peut subvenir aux besoins de sa population (cultures diversifiées dont maraîchage), une volonté locale de soutenir et développer une agriculture de qualité, maintenir les emplois etc.
Les - sur le périmètre	Une agriculture spécialisée ne permettant pas l'autonomie alimentaire du territoire, un manque de dynamiques locales, malgré des volontés...
Le site d'étude	Filière longue
Dynamiques	Demande croissante de produits de qualité (HVE, AB)
Enjeux	Durabilité de la production agricole, développement d'initiatives locales
Opportunités	Mise en place d'un PAT sur le territoire
Menaces	Désertification des espaces ruraux

EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce premier diagnostic a permis de comprendre et approfondir les filières agricoles du territoire ainsi que leurs enjeux et dynamiques. La valeur ajoutée de référence, caractérisée à partir de la méthodologie CETIAC, est estimée à **1 191 €/ha** au regard des filières. En connaissance de l'état initial, l'appréciation des impacts du projet permettra de caractériser la force des effets positifs et la gravité des effets négatifs suivants : lesquels seront proposés des mesures de la séquence ERC : Éviter, Réduire ou Compenser.

C Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ; Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ; Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

- 03a** Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs
- 03b** Incidences positives et négatives du projet
- 03c** Mesures de compensation agricole collective

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

03

MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- O Concertation avec les acteurs locaux
- O Justification du choix du site
- O La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- O Mesures d'évitement
- O Mesures de réduction
- O Bilan des mesures Eviter et Réduire
- O Mesures d'accompagnement

03a

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Démarche mise en oeuvre et genèse du projet

Une concertation a été mise en place pour orienter au mieux le projet et le faire progresser durant toute la phase de préfiguration. Cette concertation préalable sera prolongée durant la phase d'instruction et dans le long terme, durant les travaux.

Un Comité de suivi permettra de s'assurer du bon respect des engagements et de l'efficacité des actions mises en oeuvre dans le cadre de ce projet.

Acteurs concertés et principaux retours

Le travail de concertation et de prise en compte des différents enjeux des acteurs concernés a nécessité plusieurs allers retours sur la durée. La concertation a débuté en 2022 et s'est déroulée en plusieurs étapes :

- » La concertation avec les **propriétaires et exploitants** a permis de cibler les enjeux des filières concernées et de cibler les profils des agriculteurs dans le secteur ayant des projets en cours de développement.
- » Les services de l'Etat en particulier la **DDT45** a été concertée afin de solliciter une expertise sur les points de vigilance du projet en lien avec l'agriculture et la démarche d'étude préalable agricole.
- » **Les collectivités** notamment les élus de la commune de Beaugency afin d'être mis en relation avec des acteurs agricoles locaux.
- » Le **groupement des Agriculteurs biologiques et biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret (GABOR)** a été concerté afin de préciser les besoins collectifs répondant aux enjeux de l'agriculture locale décrit précédemment.
- » **L'association Manger Bio en Centre Val de Loire** a été concertée dans le cadre d'une réflexion sur la filière Agriculture Biologique (AB)

Dates clés de la concertation avec les acteurs du territoire

- » Juillet 2022 : rencontre avec le propriétaire exploitant.
- » Septembre 2022 : prise de contact avec le GABOR 45 afin de cibler des projets agricoles collectifs en réponse à la volonté des élus de relocaliser la consommation des productions bio du territoire dans la restauration scolaire.
- » Février 2023 : entretien avec l'organisme Manger Bio en Centre Val de Loire afin de définir les contours d'une action de soutien de la filière AB.
- » Mars - avril 2023 : échange avec AXERREAL et le bureau d'étude CETIAC dans le cadre d'une recherche de pistes de compensation, échange entre le GABOR45, la plateforme Manger bio en Centre Val de Loire afin de construire une réflexion collective de soutien à la filière AB.
- » Mai 2023 : pré instruction du dossier auprès de la DDT45 afin de la valider les mesures de compensation



Acteurs concertés
Source : CETIAC

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

Un choix qui combine plusieurs axes de réflexion

Le choix de l'emplacement du terrain a été effectué en se fondant sur plusieurs critères importants. Parmi ces critères, la situation géographique avantageuse du terrain est essentielle, car elle permet un accès aisé à proximité immédiate de voies de communication majeures.

Cette localisation stratégique facilite les échanges et les opérations logistiques pour l'entreprise Val de Loire Promotion et ses partenaires.

Une localisation stratégique

Le site du projet est situé sur des terrains agricoles destinés à une zone d'activités économique.

La parcelle est bordée par la départementale D2152 (au sud du site), l'autoroute A10 (au Nord du site) ainsi que par la voie ferrée Paris Austerlitz – Bordeaux (au sud du site).

L'environnement est caractérisé par les activités industrielles et commerciales de la ZA ACTI-LOIRE ainsi que par les activités agricoles.

Les habitations les plus proches sont situées à plus de 350 m du site pour les plus proches.

Ce projet à l'initiative de la ville s'insère dans une zone industrielle classée AUI au PLU de Beaugency et comprend encore des parcelles de terrain non occupées. Le projet s'inscrit dans le prolongement d'une zone d'activité existante.

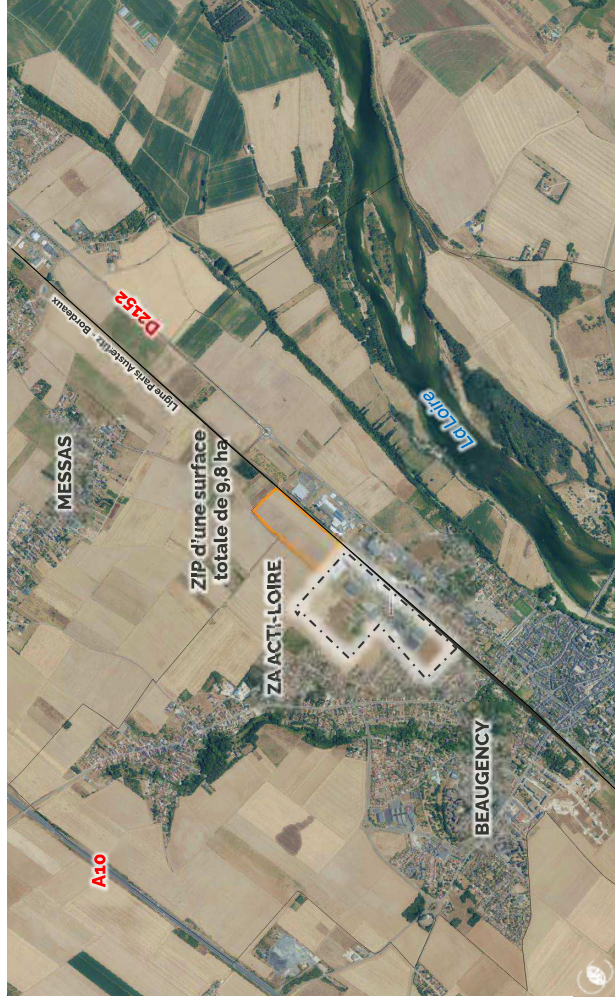
Le choix de la société Val de Loire Promotion d'implanter son projet sur la commune de Beaugency a été conduit par la disponibilité d'un terrain hors d'une agglomération et à proximité d'un noeud autoroutier. Le terrain se situe à 45 km de l'agglomération de Chartres, à moins de 30 km de la métropole d'Orléans.

Un impact environnemental limité

La parcelle du projet a également été sélectionnée car les enjeux environnementaux sont faibles car l'agriculture est très spécialisée et peu diversifiée sur ce secteur. Le projet conservera le maximum de végétation d'intérêt. Cependant, la majorité des habitats présents sur le site sont des monocultures. L'objectif de l'aménagement des espaces verts sera donc de favoriser l'installation d'espèces locales.

Réflexion sur les sites alternatifs

À ce jour, aucune étude concernant des sites alternatifs à l'échelle de la communauté de communes, correspondant à des terrains non exploités par une activité agricole, n'a été menée.



0 200 m N

Zone d'implantation potentielle

Source : Géoportail

LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

Les réflexions engagées dans le cadre du projet

Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

L'application de la séquence ERC

D'ABORD - EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.



Une mesure d'évitement - Page 40

ENSUITE - RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit, une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial.



Des pistes de réductions ont été étudiées mais aucunes ne sont compatibles avec le projet.

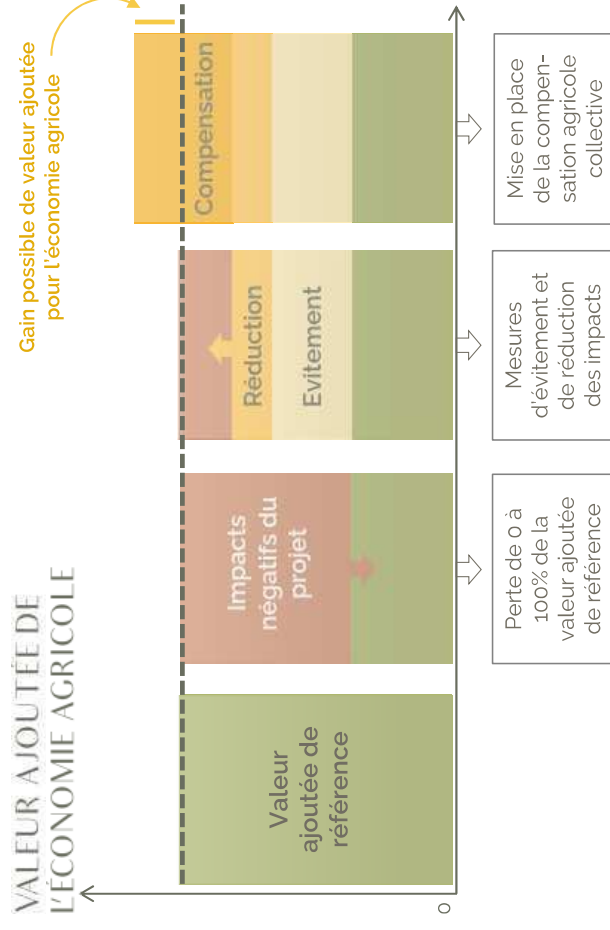
SINON - COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.



En fonction de la persistance d'un impact négatif sur l'économie agricole, des mesures de compensation pourront être nécessaires.

La séquence ERC du projet construite progressivement (et mesure d'accompagnement)



Présentation de la séquence ERC

Rappel de l'économie agricole de référence de l'état initial

1 191 €/ha/An en céréales, oléo-protéagineux

MESURES D'ÉVITEMENT

Adaptation du projet aux enjeux agricoles

Le projet construction d'un siège régional et d'un site d'approvisionnement et de stockage a été construit en cohérence avec les enjeux agricoles locaux. Des échanges avec les exploitants agricoles concernés ont permis de prendre en compte les enjeux principaux et de maintenir l'activité agricole au maximum.

ME : choix d'un site en extension de la zone d'activité Acti-Loire

Le projet de construction d'un siège régional et d'un site d'approvisionnement et de stockage à Beaugency, dans le département du Loiret, s'étend sur 36 hectares de surfaces agricoles adjacentes à des parcelles humides, enclavées entre l'autoroute à l'ouest et la Saône à l'est. Ces parcelles sont soumises à de fortes pressions dues à l'étalement du tissu urbain et ont déjà subi des pertes liées à l'extension de la zone d'activité existante Acti-Loire. La construction du projet dans le prolongement de cette zone d'activité permet de préserver la cohérence de l'urbanisme de la commune et d'éviter le morcellement des parcelles agricoles.

La volonté de construire le siège régional et le site d'approvisionnement et de stockage en continuité de la zone d'activité Acti-Loire s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et de proximité, permettant de réduire les distances entre les différentes activités et d'optimiser les flux de transport. A noter l'abandon du projet mené par la société PARCOLOG.

De plus, aucune infrastructure de drainage ou d'irrigation n'est présente sur les parcelles concernées. **Le choix de construire le projet sur ces parcelles résulte donc d'une réflexion approfondie de la part du porteur de projet, qui a analysé les différents scénarios possibles et opté pour celui ayant le moindre impact, en tenant compte de divers critères** (voir page 38 « justification du choix du site »)

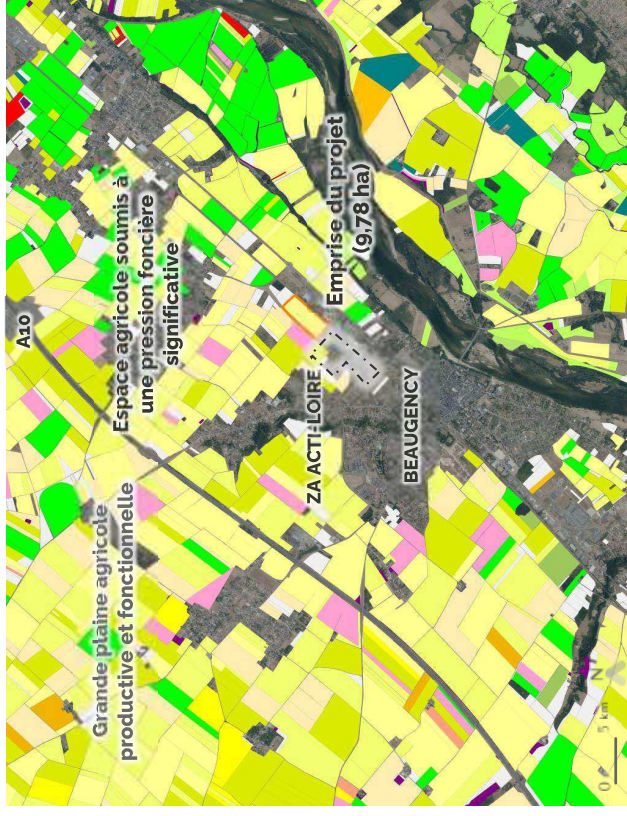
PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

- Evite de venir déstructurer une unité agricole aujourd'hui fonctionnelle en s'implantant dans une zone déjà soumise à une forte pression foncière
- Evitement des investissements privés (drainage, irrigation...)



Implantation du projet de la société PARCOLOG

Source : EIE OTE



Choix d'un site en extension de la zone d'activité Acti-Loire

Source : Géoportail

INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- O Effets cumulés avec d'autres projets
- O Analyse des incidences sur l'économie agricole
- O Bilan des impacts du projet

03b

EFFETS CUMULÉS AVEC D' AUTRES PROJETS

Projets susceptibles de consommer de l'espace agricole

3 603 ha ont été consommés entre 2011 et 2021 sur le département du Loiret dont 349 ha pour la communauté de communes Terre du Val de Loire.

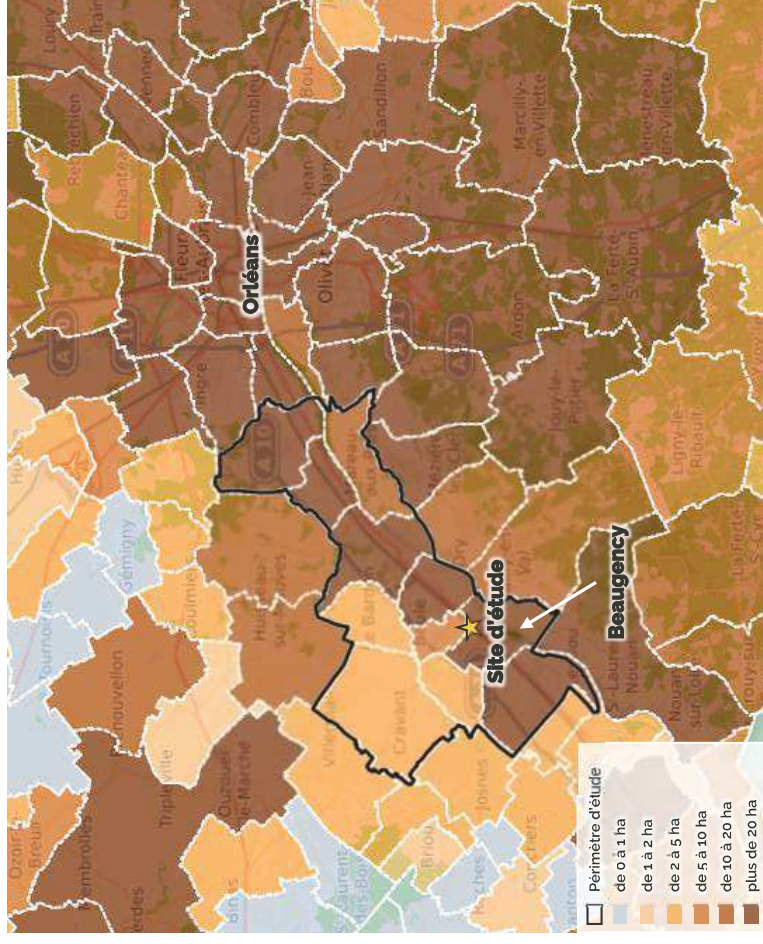
Le site d'étude est un secteur à forte consommation d'espace (axe Orléans-Tours).

Une artificialisation des sols hétérogène

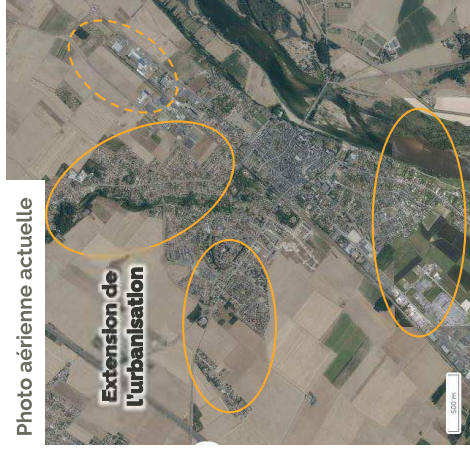
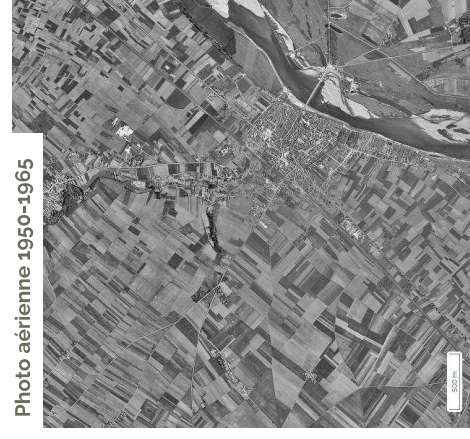
Au niveau du périmètre élargi, la **consommation d'espace est inégalement** répartie. La présence d'axes routiers et de voies ferrées rend ces zones stratégiques pour certains secteurs d'activités comme la logistique. Beaugency fait partie de communes les plus impactées par la consommation d'espace naturel avec une artificialisation de 34.7 ha. Ce sont **3 603 ha** qui ont été consommés entre **2011 et 2021** sur le **département du Loiret dont 346 ha** pour la **CC Terre du Val de Loire**.

Dynamique globale à la baisse

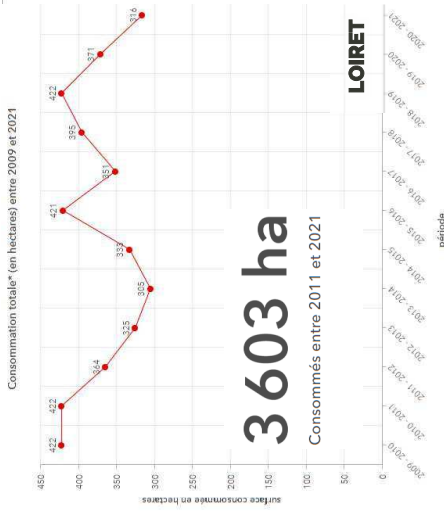
A l'échelle du département, la consommation totale* (activité, habitat, mixte, inconnu) entre 2009 et 2021 est **baissière** ces 4 dernières années. Le projet de Beaugency correspond à 3 % de la consommation foncière d'une année pour la communauté de communes Terre du Val de Loire.



Consommation d'espace naturel entre 2009 et 2020
Source : observatoire de l'artificialisation



Source : Remonter le temps IGN

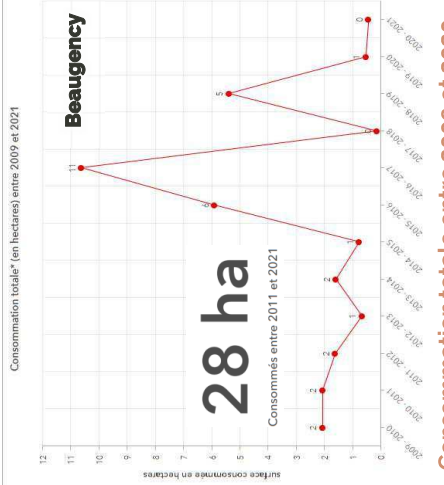


Beaugency

(EPCI CC des Terres du Val de Loire)
données pour la période 2009-2021

317 364 m²
de nouvelles surfaces consommées

soit **1.92 %**
de la surface communale nouvellement consommée



Consommation totale entre 2009 et 2020

Source : observatoire de l'artificialisation

dont 247 820 m²
de surfaces consommées de type habitat

dont 65 775 m²
de surfaces consommées de type activité

dont 3 769 m²
de surfaces consommées mixte

Répartition des flux de consommation entre 2009 et 2021

Source : observatoire de l'artificialisation

EFFETS CUMULÉS AVEC D' AUTRES PROJETS

Projets susceptibles de consommer de l'espace agricole

L'analyse de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (NAF) souligne le fait que le site d'étude se situe dans un secteur ayant artificialisé de manière significative son foncier.

Les effets cumulés de l'artificialisation ont des conséquences pour le monde agricole qui se font ressentir localement à l'échelle des exploitations agricoles mais pas à celle des filières du territoire.

Analyse des données d'artificialisation

Concernant l'analyse des effets cumulés, les projets pris en compte sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- » Ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 (loi sur l'eau) et d'une enquête publique ;
- » Ou ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Après vérification sur le site de la MRAe Centre-Val de Loire et dans un rayon de 3 km, le bureau d'étude OTE INGENIERIE a recensé un projet de plateforme logistique de la société PARCOLOG qui a été abandonné.

Impacts cumulés sur le trafic : une étude trafic a été menée en juin 2021 (cf enquête publique sur le site de la préfecture). Cette étude précise que les infrastructures routières, et notamment les ronds-points et stops présents entre le projet et les axes de grandes circulations (D2152 et A10) ont une réserve de capacité de 62 à 100 % de réserve de capacité aux heures de pointes. Pour rappel, le trafic est jugé satisfaisant si la capacité de réserve est supérieure à 25%.

Source : OTE INGENIERIE

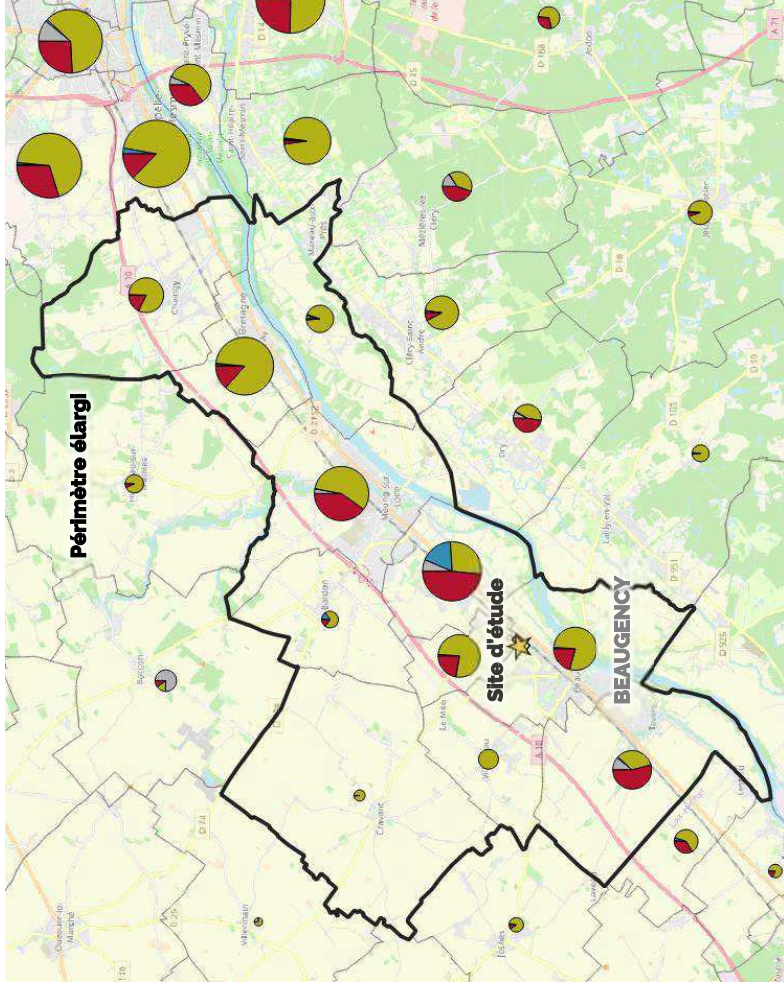
Les centrotroïdes représentent les flux des surfaces NAF vers les différentes catégories d'utilisations (activité, habitat, mixte, autre). Les flux sont proratisés par rapport à la surface totale de chaque commune afin de pouvoir les comparer entre elles.

Les communes situées entre l'autoroute A10 et la départementale D2152 ont artificialisées de manière significative leur foncier entre 2009 et 2021.

A l'échelle du périmètre élargi, l'artificialisation a pour principale origine le développement d'activités et la construction d'habitat. Le périmètre élargi compte 17 900 ha de superficie dont 12 739 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Sur ce même périmètre, 189 ha de SAU ont été perdus entre 2009 et 2021. Pour les filières grandes cultures cela représentent environ 225 k€ de valeur ajoutée agricole théorique par an ainsi que 1.5 exploitation (122 ha de SAU en moyenne sur le périmètre élargi).

Les effets cumulés ont un impact qui se localise à l'échelle de l'exploitation agricole notamment sur le foncier et la fonctionnalité agricole. L'entreprise agricole concernée perd une parcelle située à proximité de son siège d'exploitation (<2km). Cette parcelle ne pourra pas être attribuée à un agriculteur lors de la cessation d'activité de l'exploitant agricole actuel.

Les grands axes routiers sont des zones stratégiques pour des activités comme la logistique. Des projets d'aménagement concurrencent l'activité agricole. Toutefois, les effets cumulés n'ont pas d'impacts significatifs sur les acteurs des filières agricoles en grandes cultures du territoire.



Consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (NAF) par commune entre 2009 et 2021



* NAF : Naturel, Agricole et Forestier

Flux NAF artificialisés sur la période 2009-2021

Périmètre élargi : 189 ha artificialisés

Commune de Beaugency : 31 ha artificialisés dont 6 ha vers les activités, 24 ha vers les habitations et 0,4 ha en mixte

BILAN DES IMPACTS DU PROJET

Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

Perte de SAU : 9,7 ha 1 191 €/ha/an de VA

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	10 ha soit 5% de la surface agricole utile totale de l'exploitant agricole concerné
Surface agricole temporairement occupées	-
Circulations agricoles	Compte tenu de l'augmentation maximale du trafic (25%), l'augmentation du lié à la mise en place des deux projets n'est pas de nature à engendrer des perturbations du trafic local et que celui-ci restera satisfaisant.
Mitage et morcellement	La construction dans le prolongement de la ZA ACTI LOIRE n'entraîne pas de mitage de parcelles agricoles
Accès aux parcelles	-
Accès aux organismes	-
ZNT	Zone d'activités hors champs d'application
Pression foncière	Pression foncière significative en raison de la proximité d'Orléans
Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	Une exploitation concernée (1 ETP)
Emplois perdus sur la filière	0,015 ETP agricole/ha soit 0,15 ETP agricoles perdus (exploitants, salariés, main d'œuvre familiale/saisonniers hors ETA)
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Perte définitive de surfaces agricoles limite l'installation et favorise l'agrandissement des structures existantes
Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de production labellisées	Pas de productions labellisées concernées
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation des organisations de producteurs concernées en raison de leur dimension économique importante
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas de fragilisation des organisations de producteurs concernées en raison de leur dimension économique importante

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Impact le potentiel de conversion
Suppression de haies, boisements, SIE	Pas de haie au niveau de la parcelle, impact un potentiel
Incidence sur la ressource en eau	Réduction du volume d'eau utilisable attribué au 1 ^{er} mai
Risques de pollutions des ressources	-

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Site d'étude non irrigué, l'exploitant agricole est satisfait du potentiel agronomique de cette parcelle pour les cultures céréalières mais insuffisant pour la culture de la pomme de terre
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Non irriguée, non drainée perte d'un potentiel
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Perte de surfaces à proximité du siège d'exploitation
Arrêt des projets en cours	Pas de projet en cours
Modification des capacités d'évolution, de développement	Pas de volonté d'agrandissement à court et moyen terme

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Perte de productions céréalières à destination de la consommation humaine (blé dur)
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	1 ha représente pour la consommation alimentaire de 450 personnes/an en pâtes soit la consommation de 4 365 personnes. Toutefois, la production est largement exportée hors du territoire
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Productions du site valorisées en circuit long

Impact positif	Impact nul	Impact faible	Impact moyen	Impact fort
----------------	------------	---------------	--------------	-------------

Des mesures de compensation agricole collective sont nécessaires

MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

- O Compensation agricole collective
- O Recherche des mesures de compensation
- O Choix des mesures de compensation
- O Mesure de compensation agricole collective
- O Mise en place et suivi des mesures
- O Conclusions des mesures ERC agricole du projet

03c

COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

La méthodologie voulue par le Décret

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations. Les compensations collectives sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet.

Les pistes de mesures de compensation agricole collective

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :



COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Les partis pris du projet

Dans le cadre du présent projet, plusieurs pistes de mesures de compensation collective ont été avancées. Afin de juger de leur pertinence sur le territoire différents choix ont été pris :

Les mesures de compensation collective devront **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire**. L'abondement d'un fond de compensation ne sera réalisé qu'en dernier recours. La participation directe du maître d'ouvrage à la création de valeur ajoutée agricole sur le territoire sera d'abord privilégiée. De même, les actions les plus locales possibles seront favorisées.

Les mesures de compensation collective seront, autant que possible, **ciblées sur les filières concernées par les pertes économiques**. Favoriser une production agricole non impactée par rapport à une filière directement concernée peut être source de tensions sur le territoire et être difficilement justifiable auprès de la profession agricole. Les mesures chercheront de façon privilégiée à recréer de la valeur ajoutée agricole sur la filière qui en perdra dans un premier temps par la mise en place du projet.

Les mesures de compensation collective devront être **mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi**. La mise en place de la mesure de compensation peut nécessiter plusieurs années avant de recréer de la valeur ajoutée agricole. C'est autant de valeur perdue dès le lancement des travaux et la perte définitive de foncier. Une mesure sera favorisée par rapport à une autre si elle permet de créer de la valeur ajoutée agricole plus rapidement qu'une autre et si son suivi est garanti. Autrement dit, les projets déjà connus lors de la réalisation de l'étude préalable agricole et dont les caractéristiques économiques et temporelles sont connues seront privilégiés par rapport à des projets nécessitant des années supplémentaires de développement.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets portés par au moins deux agriculteurs locaux** ayant des retombées économiques sur le territoire. Les projets devront être suffisamment avancés pour connaître ou au moins estimer le taux de valeur ajoutée créé par leur mise en place. C'est un point nécessaire pour estimer la bonne proportionnalité de la mesure de compensation au regard des pertes économiques évaluées sur la filière.

Les mesures de compensation collective **concerneront des projets ayant des difficultés à trouver suffisamment de fonds propres pour le business plan**. Les mesures de compensation ont pour vocation de servir d'effet levier significatif à des projets agricoles longs et difficiles à développer. Les investissements par le maître d'ouvrage devra avoir une réelle action sur la sortie du projet.

Les mesures de compensation se feront dans **le respect de la réglementation européenne répondant aux régimes d'aides européens sur l'attribution d'argent public**. Le financement de projets privés par l'argent public n'est pas autorisé par l'union européenne sauf dans certains cas et suivant certaines règles très précises (libre concurrence et protectionnisme économique). Le taux de financement public ne peut dépasser un pourcentage du financement total du projet. Autrement dit une mesure de compensation agricole collective ne pourra financer à 100% un projet agricole sur le territoire. Les agriculteurs locaux devront donc être les principaux investisseurs des projets. Dans le cas de mesures de compensation agricole collective provenant de financements publics, c'est un point pouvant fortement bloquer la mise en place des mesures si le dynamisme agricole local ne permet pas aux agriculteurs d'investir.

RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

En fonction des enjeux de l'économie agricole du territoire

Au regard des enjeux du territoire et des effets du projet, plusieurs mesures de compensation agricole collective sont envisageables. La pertinence est issue des échanges réalisés avec les acteurs du territoire, des initiatives et dynamiques locales, des besoins des exploitants et des filières. Aussi le processus de sélection et d'approfondissement des mesures de compensation agricole collective sont détaillés en suivant afin d'aboutir à des engagements précis et une mise en œuvre des actions de soutien.

Enjeux création de valeur ajoutée sur le territoire et potentiel de production

Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet d'aménagement
Investissements dans des équipements collectifs et productifs (ex : CUMA)	+	Exploitant concerné non impliqué dans une CUMA car pratique peu répandue dans le secteur
Mise en place d'un point de vente directe collectif	+++	Des besoins identifiés sur les communes du périmètre
Création d'ateliers de transformation collective	+++	Atout pour l'ancrage de la valeur économique des filières sur le territoire
Accompagnement à la diversification des productions	+++	Agriculture très spécialisée sur le territoire, peu résiliente, agriculteur en recherche de nouveaux débouchés
Développement ou renouvellement du réseau d'irrigation	**	Le développement de nouvelles surfaces irriguées pourrait être proposées
Soutien d'un opérateur de la filière	+	Acteurs structurants de taille internationale, peu de retombées à l'échelle locale
Garantie de débouchés	**	Besoins recensés en filières courtes

Enjeux durabilité et environnement du système agricole

Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet d'aménagement
Production d'énergie renouvelable et économie circulaire (ex : Méthanisation)	**	Les projets de méthanisation sont un outil créateur de valeur ajoutée pour les filières céréalières et les élevages du secteur
Développement de filières en agriculture biologique (HVE, SME)	+++	La protection des ressources par l'amélioration des itinéraires d'exploitation est un levier pertinent pour apporter un soutien à l'économie agricole locale
Aire de lavage de matériel	+	Pas de besoins recensés à ce jour
Soutenir les pratiques agroécologiques (agroforesterie)	+	Pas de besoins recensés à ce jour
Recherche, expérimentation, innovation	+	Pas de besoins recensés à ce jour

Enjeux foncier : maintien des surfaces agricoles exploitables

Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet d'aménagement
Réhabilitation de terrains en friche. Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles	+	Peu de friches dans le secteur d'étude Des réaménagements fonciers pourraient permettre d'optimiser l'espace
Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	**	Les PENAP et documents d'urbanisme sont déjà mis en place et prévoient les secteurs destinés au développement urbain et les secteurs préservés.

Enjeux emplois : maintien des agriculteurs valorisants les surfaces

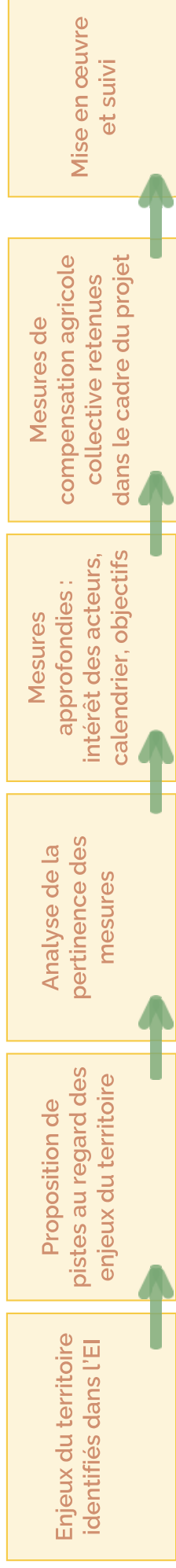
Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet d'aménagement
Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole	+++	Le soutien aux transmissions des exploitations pourrait être proposées via un portage du foncier

Enjeux d'adéquation du bassin de consommation et de la production

Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet d'aménagement
Mise en place d'un projet agricole de territoire	+++	L'appui des actions du projet alimentaire de territoire est un levier pour soutenir les exploitations locales dans la réponse aux besoins du bassin de consommateurs
Financement d'animation locale	**	La participation au développement de nouveaux modes de consommations peut-être proposée

RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

Méthodologie mise en place



Mesures de compensation étudiées

A l'issue de l'état initial, en se fondant sur les différents enjeux agricoles et les actions mise en place par le PAT « mangeons Loiret » slide n°30. L'enjeu lié à la relocalisation de la consommation des productions agricoles de la filière bio à destination de la restauration scolaire a été identifié et approfondi dans les mesures ci-dessous.

Les échanges avec des acteurs agricoles locaux dont le GABOR45 et l'association Manger Bio Centre-Val de Loire ont permis d'identifier des pistes d'action concrètes afin de soutenir les agriculteurs impliqués dans cette filière. Les mesures d'appui au développement des circuits courts apportent une réponse aux enjeux agricoles du secteur notamment dans la relocalisation de la consommation des productions agricoles.

La filière impactée (grandes cultures) ne bénéficie pas de mesures compensatoires, car aucune initiative n'a été identifiée dans le périmètre examiné.

Les mesures présentées ci-dessous s'inscrivent dans une réflexion globale à l'échelle de la filière AB.



GABOR 45
Les Agriculteurs **BIO** du Loiret

Un acteur volontaire pour la mise en œuvre et le suivi

Le GABOR est Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamistes de l'Orléanais qui a pour objet développer une agriculture biologique accessible pour tous. Cette association a déjà accompagné des collectifs autour de projets de micro filières agricoles et alimentaires multi acteurs, dispose d'une expérience significative dans le domaine et assurera l'accompagnement à la mise en place des mesures compensatoires fléchées.

Les mesures de compensation étudiées dans le cadre du projet

Mesures	Intérêt collectif	Filières concernées	Faisabilité	Calendriers	Coûts	Création de chiffre d'affaires	Retenue ?	
							Atout de la mesure envisagée	Critère neutre de la mesure envisagée
Aides aux investissements liés à l'achat de casiers automatiques réfrigérés	70 casiers réfrigérés, 25 producteurs identifiés	Arboricole, Céréalière, Maraichère, Avicole, Bovine, Ovine	Projet à structurer	Étude d'ingénierie : début 2024 Réalisation : 2024-2025	34 500 € (estimation)	3 € créés pour 1 € investi	Oui, mesure fléchée	Oui, mesure fléchée
Aides aux investissements liés à la construction d'une halle de producteurs	25 producteurs identifiés	Arboricole, Céréalière, Maraichère, Avicole, Bovine, Ovine, Viticole	Projet à structurer	Étude d'ingénierie : début 2024 Réalisation : 2024-2025	54 500 € (estimation)	1,78 € créés pour 1 € investi	Non retenue	Non retenue
Aides aux investissements de l'aménagement d'une conserverie dans la cuisine centrale de Beaugency	10 producteurs identifiés par la transformation de leurs produits par un atelier collectif sous marque collective	Cultures de plein champ (légumes)	Locaux identifiés, mais projet à structurer	Étude d'ingénierie : début 2024 Réalisation : 2024-2025	49 800 € (estimation)	2 € créés pour 1 € investi	Oui, mesure fléchée	Oui, mesure fléchée
Soutien de l'association Manger Bio Centre-Val de Loire	25 producteurs référencés dans le Loiret et plus de 100 producteurs en Centre-Val de Loire	Ensemble des productions de la filière Agriculture Biologique	Plateforme en fonctionnement depuis 2022	Besoin immédiat afin de conforter la phase de recrutement Réalisation : 2024-2025	30 000 €	Pas de retombées directes au niveau des exploitants agricoles mais assure la structuration d'un débouché en circuit court pour la filière Agriculture Biologique	Oui, mesure fléchée	Oui, mesure fléchée

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Relocalisation de l'alimentation

MC 1 : Aides aux investissements liés à l'achat de casiers automatiques réfrigérés de proximité

Ce projet sera porté par la municipalité de Beaugency et vise à installer des casiers réfrigérés de proximité pour faciliter l'accès aux produits locaux et soutenir les agriculteurs régionaux. Cette initiative a pour objectifs de renforcer les circuits courts, réduire l'empreinte carbone, améliorer la qualité et la sécurité alimentaire, et sensibiliser les consommateurs aux enjeux environnementaux liés à l'alimentation.

MC 1 : Aides aux investissements liés à l'achat de casiers automatiques réfrigérés de proximité

Description	Le projet, soutenu par la municipalité de Beaugency, a pour objectif de mettre à disposition des consommateurs des casiers réfrigérés de proximité. Cette initiative vise à promouvoir l'accès direct aux denrées fraîches produites localement, tout en apportant un soutien aux agriculteurs de la région en diversifiant leurs opportunités de débouché
Type d'activité attendue	Les agriculteurs partenaires approvisionnent régulièrement les casiers réfrigérés avec leurs produits frais (fruits, légumes, produits laitiers, viandes, etc.) selon un calendrier défini. Les casiers seront installés dans la gare de Beaugency car c'est une zone accessible permettant aux clients de récupérer plus facilement leurs commandes. Les consommateurs passent leurs commandes en ligne via une plateforme dédiée (les commerces Balgentiens), où ils peuvent sélectionner les produits qu'ils souhaitent acheter et payer en toute sécurité. Une fois la commande passée, le système attribue un casier réfrigéré spécifique pour chaque commande. Les consommateurs reçoivent un code d'accès unique pour récupérer leurs produits au casier.
Investissements nécessaires	Achat de 70 casiers réfrigérés (2 à 10 casiers par agriculteurs), installation, création d'une plateforme mobile, communication et animation du projet
Phase chantier et transition	La réalisation d'une étude d'ingénierie (GABOR45) englobe l'ensemble des étapes requises pour l'émergence opérationnelle du projet. Par la suite, la phase d'installation des casiers sera supervisée par la municipalité, qui se chargera également de dispenser une formation aux utilisateurs une fois le système opérationnel
Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole	Ils favorisent la valorisation des produits locaux en les mettant en avant, contribuant à une meilleure rémunération des producteurs. Ces dispositifs renforcent également les circuits courts en facilitant l'accès aux produits frais auprès des producteurs locaux, limitant les intermédiaires. La mise en place de ces casiers sensibilise les consommateurs aux enjeux environnementaux liés à l'alimentation. Les casiers réfrigérés offrent une plus grande flexibilité et accessibilité aux consommateurs pour récupérer leurs achats. Ces casiers seront accessibles à l'ensemble des agriculteurs sans discrimination au niveau des labélisations. La Communauté de communes des Terres du Val de Loire a porté un projet similaire localisé à la ferme de l'Herbaudière. Ce projet a été abandonné faute d'agriculteurs intéressés. Le projet précède de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, basé à la ferme de l'Herbaudière, a échoué par manque d'agriculteurs intéressés, mais ce nouveau projet tient compte de cet échec et répond à un besoin identifié parmi les agriculteurs locaux, selon le GABOR45.
Acteurs impliqués	25 agriculteurs identifiés, Organisme de soutien (GABOR), Commune de Beaugency, Gare SNCF de Beaugency
Estimation des retombées économiques	3 € créés pour 1 € investi source GABOR 45
Surfaces agricoles concernées	Exploitants agricoles à proximités de la commune de Beaugency
Coût de la mesure	34 500 € selon l'estimation du GABOR45



Source : Géoportail



Source : Alamyimages

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Relocalisation de l'alimentation

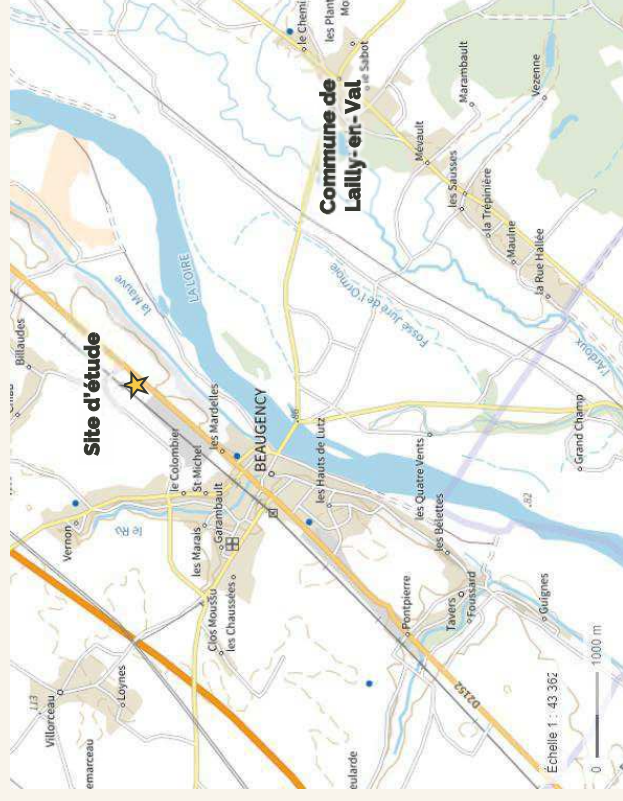
MC 2 : Aides aux investissements liés à la construction d'une halle de producteurs

Ce projet sera porté par la municipalité de Lailly-en-Val. Le projet de halle de producteurs vise à créer un espace dédié à la vente directe de produits locaux, soutenant les producteurs locaux.

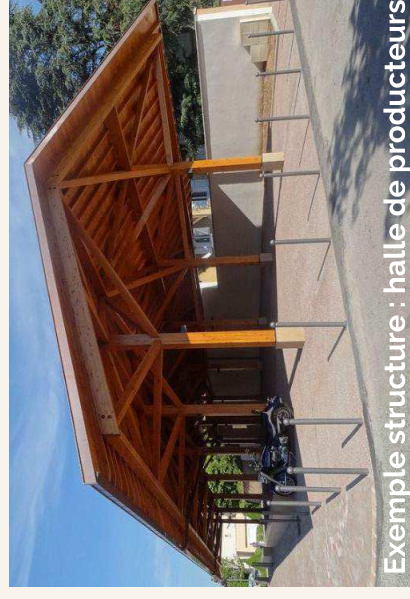
Mesure de compensation non retenue car il s'agit d'un équipement généraliste dont le besoin ne se limite pas au domaine agricole.

MC 2 : Aides aux investissements liés à la construction d'une halle de producteurs

Description	Le projet de halle de producteurs vise à créer un espace convivial et dynamique dédié à la vente directe de produits locaux, en soutenant les producteurs et artisans de la région et en offrant aux consommateurs un accès à une alimentation saine, de qualité et responsable.
Type d'activité attendue	Le projet de halle de producteurs, porté par la commune de Beaugency, prévoit la création d'un espace couvert et fonctionnel accueillant des stands de producteurs et artisans locaux. Cette demande provient d'un besoin d'infrastructures de la part des clients et producteurs qui fréquentent les lieux.
Investissements nécessaires et conditions d'exploitation	installation d'une halle (dalle béton, porche, adduction électricité)
Phase chantier et transition	La réalisation d'une étude d'ingénierie (GABOR45) englobe l'ensemble des étapes requises pour l'émergence opérationnelle du projet. Par la suite, la phase d'installation opérationnelle sera supervisée par la municipalité accompagnée du GABOR45
Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole	La halle de producteurs valorise les produits locaux et soutient l'agriculture locale, renforçant les circuits courts et limitant l'empreinte carbone. En favorisant le maintien et la création d'emplois locaux, elle stimule le développement économique de la région. La halle sensibilise les consommateurs aux enjeux environnementaux et alimentaires, promeut l'agriculture durable et diversifie les débouchés pour les producteurs
Acteurs impliqués	25 agriculteurs identifiés, Organisme de soutien (GABOR45), Commune de Lailly-en-Val
Estimation des retombées économiques	1.78 € créés pour 1 € investi source GABOR45
Surfaces agricoles concernées	C'est un potentiel de 25 agriculteurs très proches de Beaugency qui est pressenti pour ce projet. Ils sont installés sur les communes alentour (Cléry Saint André, Cravant, Dry, Huisseau sur Mauves, Lailly en Val, Le Bardon, Mareau aux Prés, Messas). D'autres agriculteurs, peu éloignés et installés ou non sur la même communauté de communes que Beaugency, pourraient également être sollicités.
Coût de la mesure	54 500 € selon l'estimation du GABOR45



Source : Géoportail



Exemple structure : halle de producteurs

Source : Fibois69

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Relocalisation de l'alimentation

MC 3 : Aides aux investissements de l'aménagement d'une conserverie dans la cuisine centrale de Beaugency

Le projet d'aménagement d'une conserverie dans la cuisine centrale de Beaugency vise à renforcer la production locale et la transformation des produits agricoles. En créant des partenariats avec les producteurs locaux et en transformant leurs produits, ce projet a pour objectif de soutenir l'économie circulaire en ciblant le débouché de la restauration collective.

MC 3 : Aides aux investissements de l'aménagement d'une conserverie dans la cuisine centrale de Beaugency

Description	Le projet d'aide aux investissements pour l'aménagement d'une conserverie au sein de la cuisine centrale de Beaugency vise à renforcer la production locale et la transformation des produits agricoles, tout en favorisant une alimentation saine et durable pour les habitants de la région
Type d'activité attendue	L'objectif principal du projet est de créer et d'aménager un espace dédié à la conserverie au sein de la cuisine centrale de Beaugency. Cela comprend l'achat et l'installation des équipements nécessaires pour la transformation des produits agricoles en conserves de qualité. Le projet vise à créer des partenariats avec les producteurs agricoles locaux pour garantir un approvisionnement en matières premières de qualité et favoriser une économie circulaire. La transformation sera réalisée par la cuisinier, employé municipal de la commune. Une fois les produits transformés et mis en conserve, le projet prévoit la distribution des conserves auprès de la cuisine centrale de Beaugency, l'office du tourisme et agriculteurs partenaires
Investissements nécessaires	Investissements à prévoir : stérilisateur, cuiseurs, machines d'emballage, etc.
Phase chantier et transition	La réalisation d'une étude d'ingénierie (GABOR45) englobe l'ensemble l'accompagnement de la cuisine centrale à la mise en place opérationnelle du projet.
Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole	Un minimum de 10 producteurs pourraient être intéressés par la transformation de leurs produits par un atelier collectif sous marque collective. Il est raisonnable d'envisager la production minimale de 2000L de produits en conserves (bouteilles, bocaux) : soupes, sauces, ratatouilles... Cet outil sera accessible à l'ensemble des agriculteurs sans discrimination au niveau des labélisations. Sur le territoire, les outils de transformation sont localisés au niveau de la métropole Orléanaise. Comme la Racinerie à St Cyr en Val ou la conserverie à Bou en cours de développement. A noter que ce projet cible la restauration collective. C'est un autre type de débouché que les projets cités précédemment.
Acteurs impliqués	10 agriculteurs identifiés, Organisme de soutien (GABOR45), Commune de Beaugency, cuisine centrale de Beaugency
Estimation des retombées économiques	2 € créés pour 1 € investi source GABOR45
Surfaces agricoles concernées	Exploitants agricoles à proximités de la commune de Beaugency
Coût de la mesure	49 800 € selon estimation du GABOR



Extérieur cuisine central de Beaugency



Intérieur cuisine central de Beaugency

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Relocalisation de l'alimentation

MC 4 : Soutien de l'association Manger Bio Centre-Val de Loire

L'association Manger Bio Centre-Val de Loire a pour objectif de soutenir l'agriculture biologique locale via le développement d'une plateforme solidaire de distribution de produits bio à destination de la restauration collective dans la région. Le projet consiste à animer la plateforme via une mise en réseau des producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, contribuant ainsi au développement de nouveaux débouchés et à la promotion des produits biologiques locaux ciblé sur le département du Loiret.

MC 4 : Soutien de l'association Manger Bio Centre-Val de Loire

Description	Manger Bio en Centre Val de Loire va lancer une phase d'animation de sa plateforme logistique sur le département du Loiret qui a pour objectif d'accroître son volume d'activités et indirectement le chiffre d'affaires des agriculteurs partenaires.
Type d'activité attendue	L'animation de la plateforme a pour objectif de gagner de nouveaux adhérents, de sécuriser le chiffre d'affaires des adhérents et de développer de nouveaux marchés sur le département du Loiret. Les actions comprennent l'accompagnement des producteurs sur les aspects sanitaires des produits, la planification des cultures en fonction des besoins des collectivités, le développement commercial et de dynamiser le lien entre les collectivités et les producteurs à travers l'organisation de visites de fermes, des témoignages de producteurs dans les cantines et des animations de repas à thème. Ces actions ont pour objectif de renforcer la plateforme Manger Bio en Centre Val de Loire, mais également de soutenir le secteur agricole en filière AB et d'encourager une collaboration étroite entre les producteurs et les collectivités.
Investissements nécessaires et conditions d'exploitation	Manger Bio en Centre Val de Loire va lancer une phase d'animation de sa plateforme logistique. Pour cela, la plateforme va financer du temps de travail. À terme, l'animation de la plateforme devrait permettre la création de 3 à 4 emplois d'ici 2 à 3 ans.
Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole	Les effets de l'animation de la plateforme seront localisés à l'échelle du département du Loiret. L'association œuvre pour promouvoir les produits biologiques locaux, contribuant ainsi à l'essor de la demande pour ces produits et offrant de nouvelles opportunités économiques pour les agriculteurs.
Acteurs impliqués	L'initiative Manger Bio en Centre Val de Loire s'appuie sur une collaboration avec divers acteurs, tels que les PAT de plusieurs Pays (Glennois, Grande Sologne). Le département du Loiret met à disposition 9 collèges, avant d'ouvrir l'accès à l'ensemble des 42 collèges du département. Par ailleurs, la direction des achats Centre - Grand Est de la société Sodexo souhaite référencer Manger Bio en Centre Val de Loire, offrant ainsi des opportunités pour plus de 100 restaurants de divers secteurs (médico-social, entreprises, administration, santé) dans la région Centre.
Coût de la mesure	30 000 € correspondant au montant nécessaire en temps de travail pour la phase d'animation de la plateforme et ainsi faciliter la phase d'extension du projet.

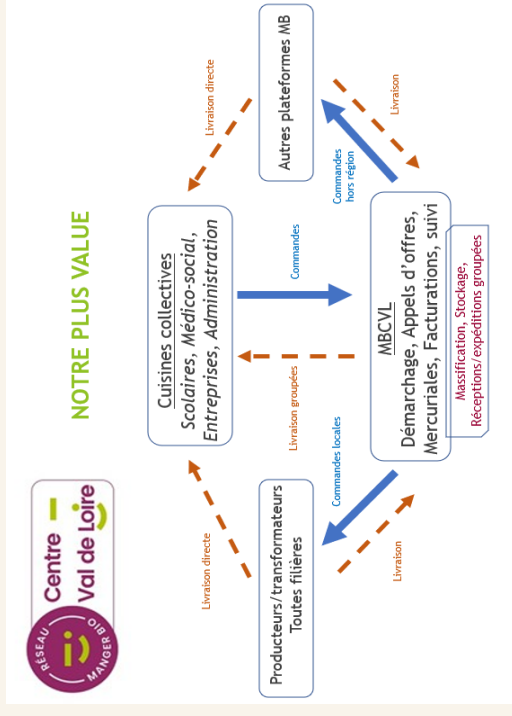


Schéma organisation Manger Bio Centre-Val de Loire

Source : Manger Bio Centre Val de Loire

À l'instigation de divers producteurs et transformateurs de la région Centre Val de Loire et de Bio Centre, l'association voit le jour en avril 2022. Manger Bio Centre-Val de Loire constitue une plateforme solidaire de distribution de produits locaux exclusivement biologiques à destination de la restauration collective dans l'ensemble de la région Centre. L'association œuvre sans but lucratif pour le soutien de l'agriculture biologique et la promotion de la consommation de produits locaux. En étroite collaboration avec les acteurs de la filière, elle aspire à édifier un réseau solidaire et à sensibiliser les consommateurs.

Présentation de l'association Manger Bio Centre-Val de Loire

Source : Manger Bio Centre Val de Loire, rédaction : CETIAC

MISE EN ŒUVRE DE LA COMPENSATION COLLECTIVE

Convention directe et comité de suivi

Le porteur de projet, en collaboration avec le GABOR45 et sous le contrôle du comité de suivi CDPENAF, veillera à l'application efficace des mesures décidées, grâce à une convention et une feuille de route.

Si certains projets ne sont pas retenus, les fonds seront réaffectés à des mesures validées du projet, à des projets connexes approuvés par le CDPENAF, à des appels à projet locaux, ou, en dernier ressort, consignés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mise en place d'une convention et d'un comité de suivi CDPENAF

Dans le cadre du passage en CDPENAF, le porteur de projet souhaite établir une convention directe avec une association, en l'occurrence le GABOR45, afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des mesures prévues. Voici les actions à mener pour concrétiser cette démarche :

- » Élaboration d'une proposition d'engagement des mesures à travers une convention entre GABOR45 et Val de Loire Promotion. Cette convention prévoira la mise en œuvre des mesures dans un délai maximum de 5 ans (à compter de la réception des autorisations purgées de tout recours).
- » Mise en place d'un suivi régulier de la feuille de route de la mise en œuvre des mesures. Ce suivi sera assuré par un comité de suivi dédié, avec la possibilité de présenter les avancées réalisées à la CDPENAF.
- » Dans l'éventualité où certains projets ne seraient pas sélectionnés, les fonds correspondants seraient alloués prioritairement à des mesures validées dans le contexte du projet en question. Alternativement, ils pourraient être consignés afin de contribuer à un projet adjacent approuvé par le Comité Départemental de Protection de l'Environnement et de la Nature et des Forêts (CDPENAF) ou soutenir un appel à projet à l'échelle locale. Si, toutefois, aucun projet n'aboutissait, il est prévu que ces ressources financières soient transférées et mises en réserve auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette approche permettra de garantir un suivi régulier et transparent des actions menées, en assurant une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes et la CDPENAF. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de pérenniser les projets et d'optimiser leur mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles.

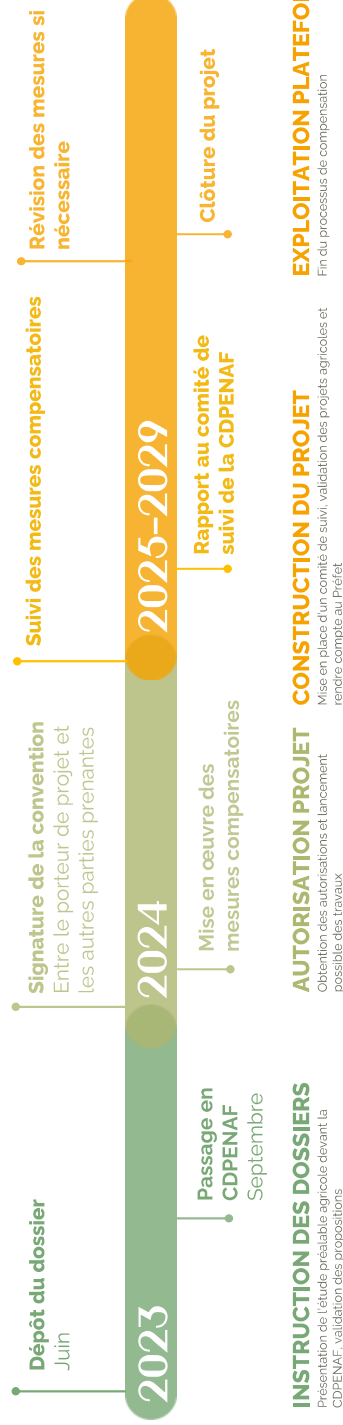
Rôles du comité de suivi CDPENAF

Le rôle principal du comité de suivi est de surveiller la mise en œuvre des mesures décidées, de vérifier que les objectifs sont atteints et d'identifier les problèmes ou les retards potentiels.

Il évalue la performance et l'efficacité des actions menées, en s'appuyant sur des indicateurs préalablement définis. Il peut également être en charge d'assurer la communication et la diffusion des résultats auprès des différents acteurs et du public.

Membres du comité

- » **Porteurs de projets d'aménagement** : Val de Loire Promotion (aménageur et organisme responsable de la compensation)
- » **GABOR45** : porteur de la stratégie agricole, porteur de projet et animateur du comité
- » **Direction Départementale des Territoires du Loiret** : rapporteur à la CDPENAF
- » **Représentants de la profession agricole** : experts des dynamiques agricoles locales



Process de mise en œuvre de la compensation collective
Source : CETIAC

CONCLUSION DES MESURES ERC AGRICOLES ENVISAGÉES

Des mesures en cohérence avec les enjeux agricoles locaux

Le projet de construction d'un siège régional et d'un site d'approvisionnement et de stockage a pris en compte les enjeux agricoles sur toute la séquence Eviter Réduire Compenser.

Les mesures proposées à chaque maillon sont cohérentes avec les enjeux locaux. Les mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter les impacts du projet sur l'économie agricole, tandis que l'investissement dans des projets agricoles à hauteur de 115 552 € permet de compenser les impacts résiduels.

Chiffrage du montant de compensation agricole collective :

Pour rappel, la perte de valeur ajoutée agricole s'élève à 9,7 ha¹ 191 € = 11 552 €/an :

11 552€ x 10 ans* = 115 520€

*La durée de 10 ans est une valeur moyenne prenant en compte le temps nécessaire pour que l'investissement dans les projets agricoles dépasse la perte de valeur ajoutée initiale.

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



Utilisation des fonds pour soutenir un projet agricole collectif porté à l'échelle de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (stratégie complète de relocalisation de l'alimentation et de soutien de la filière AB)

EFFETS NÉGATIFS ÉVITÉS, RÉDUITS OU COMPENSÉS COLLECTIVEMENT

La création de valeur ajoutée agricole engendrée par les mesures ERC est à la hauteur des impacts du projet sur l'économie agricole.

MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

- 01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ
- 02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
- 03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE
- 04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES**

- CETIAC conseil en compensation agricole
- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie & Glossaire
- Annexes

Pour estimer les impacts d'un projet, CETIAC a mis en place une méthodologie permettant de caractériser l'économie agricole initiale et d'analyser la perte ou le gain de cette valeur ajoutée de référence dans le cadre de la mise en place du projet. Le chiffrage est donc réalisé en plusieurs étapes.

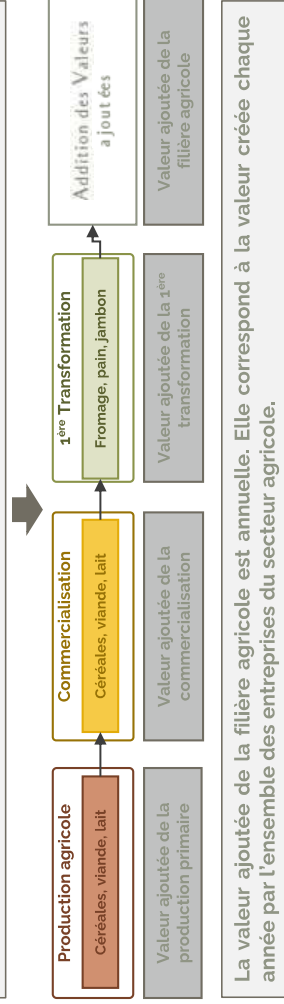
Ces dernières sont présentées ici

Méthodologie de chiffrage : la valeur ajoutée de référence

CETIAC a mis en place sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole d'après l'approche suivante :

- » Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- » L'analyse de la production primaire est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de productions et de comptabilité des entreprises les plus locales possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- » Les opérateurs des filières concernées (commercialisation et 1^{ère} transformation) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② - Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ - Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits - Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits - Charges exceptionnelles	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

GLOSSAIRE

Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFES	Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BA	Bénéfices Agricoles
BDNI	Base de Données Nationale d'identification (cheptel)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfices Non Commerciaux
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CA	Communauté d'Agglomération
CAPEX (Ic)	Capital Expenditure : dépenses d'investissement
CC	Communauté de Communes
CCh	Capacité au champ - RU + eau inutilisable
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)
CDEX	Classe de Dimension Economique
CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CEC	Capacité d'Echange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argillo-Humique) à fixer des cations <-> taille du réservoir en éléments nutritifs
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE	Culture Intermediaire à Vocation Environnementale
CLC	Corine Land Cover
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DDT	Direction Départementales des Territoires
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1s pers. physique <= 10. majeur, responsabilité limitée à l'apport)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EMP	Efficatif Moyen Présent
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESANE	Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FADAEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fond Européen Agricole de Développement Rural <-> 23% aides PAC
FEAGA	Fond Européen Agricole de Garantie <-> 77% aides PAC
FNE	France Nature Environnement
GAB	Groupeement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupeement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 s pers; physique <= 10. majeur, s <= 1500G, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)
GIP	Groupeement d'Intérêt Public
GIS	Groupeement d'Intérêt Scientifique
GUFA	Groupeement d'Utilisation de Financement Agricole
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRAAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IPAMP	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole

ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
LAAAF	Loi sur l'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LTECV	Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIN	Marché d'Intérêt National
MOS	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
ONVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC	Politique Agricole Commune
PAD	Projet Agricole Départemental
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
pF	Force de succion de la plante <-> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmenté, - la plante arrive à pomper
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme Inter
PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
POS	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU)
PPA	Power Purchase Agreement : Contrat d'achat d'électricité
PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRA	Petite Région Agricole
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat Exceptionnel
RF	Résultat Financier
RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Société Coopérative de Production
SCoT	Schéma de Coherence Territoriale
SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Coherence Ecologique
STH	Surface Toujours en Herbe
TCR	Taillis à Courtes Rotations
IMS	Ternes de Matière Sèche
TVB	Trame Verte et Bleue
UGB	Unité Gros Bétail/Bovin
UMO	Unité de Main d'Œuvre
UTA	Unité de Travail Annuel
UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
UTH	Unité de Travail Humain
ZAC	Zone d'Activité Concurrencée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZIP	Zone d'implantation Potentielle
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZNT	Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.)
ZPENAF	Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers



nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@cetiac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr

Annexe n° 4 : Présentation RSE REXEL

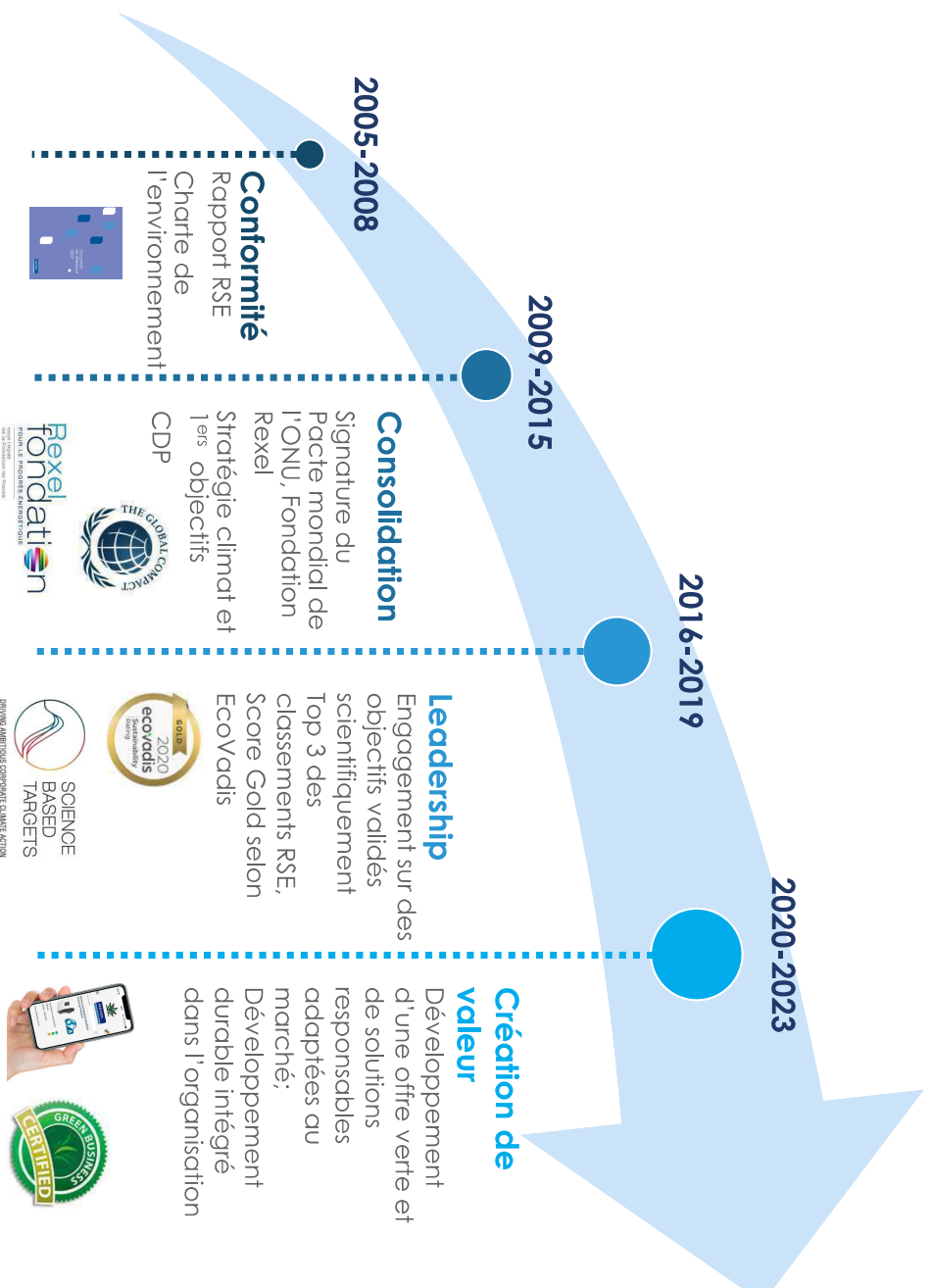
R.S.E. Rexel s'engage...

REXEL

un monde d'énergie

Notre chemin vers le développement durable...

Le développement durable est un long voyage, commencé il y a une quinzaine d'années



Notre performance RSE en un coup d'œil

La politique RSE de Rexel reconnue dans le « Top 100 des entreprises les plus durables au monde » (janvier 2021)

 1 Distributeurs B2B

 11 Mondial, tous secteurs

Rexel dans la liste CDP A-

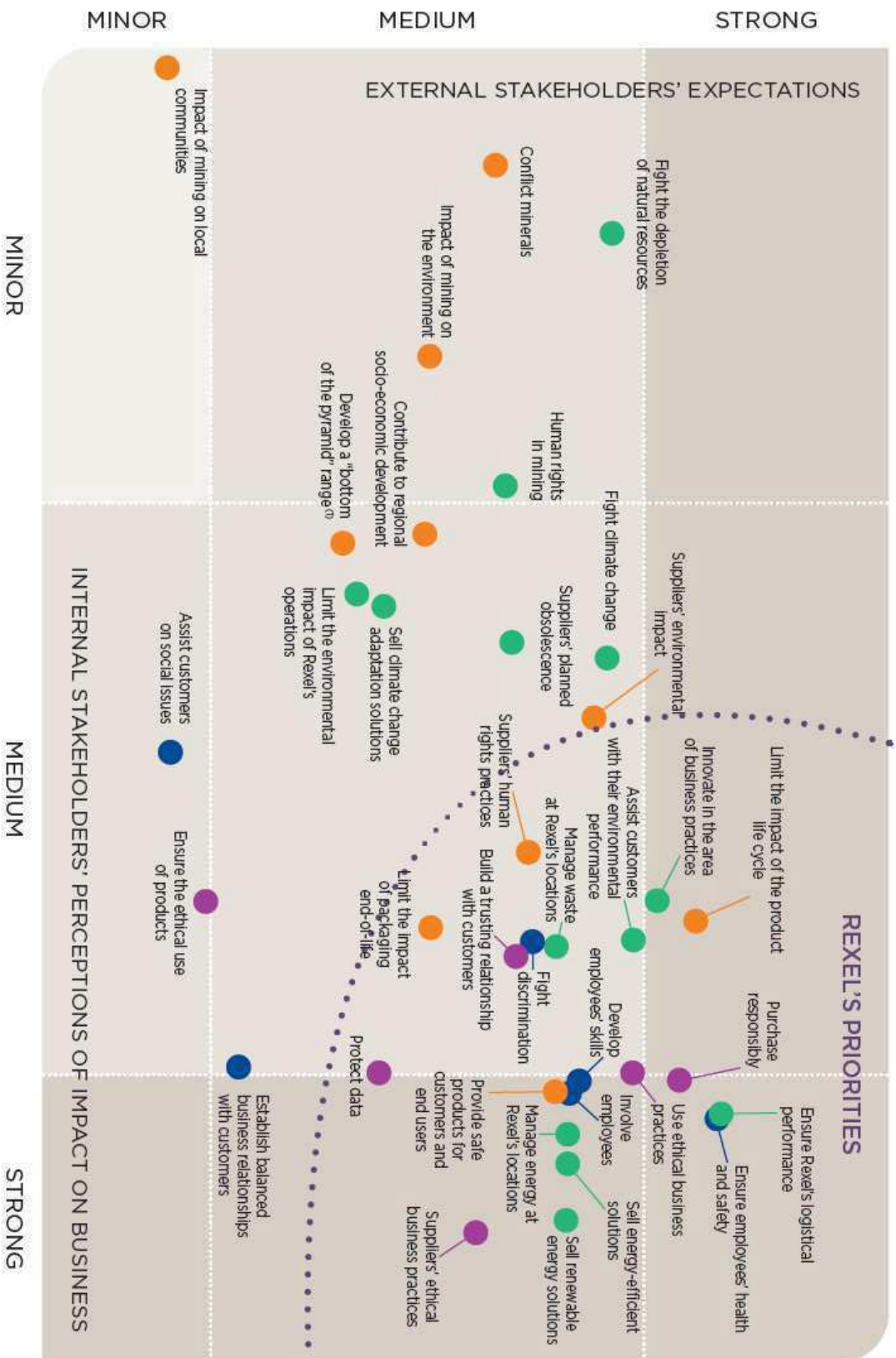
Des objectifs climatiques ambitieux pour 2030, alignés sur une trajectoire bien en-deçà de +2°C

Pour accélérer la performance RSE, la rémunération variable du DG assujettie à des critères sociaux, environnementaux

50% de produits et de solutions « verts »

Résultat de l'analyse de matérialité 2019

- Acting with ethics and integrity
- Involving and supporting employees
- Improving environmental performance
- Promoting responsible practices in the value chain



Rexel vous accompagne durablement dans vos projets

Chez Rexel, notre volonté est d'accompagner nos clients dans chacun de leurs projets, en innovant chaque jour pour un monde de l'énergie plus responsable



Un partenaire de confiance

Rexel bénéficie d'une position clé pour encourager fournisseurs et clients à adopter des pratiques responsables



Une offre responsable

Prescripteur de solutions éco-performantes, le Groupe accélère la diffusion et le partage du progrès énergétique



Un impact positif

Chaque jour, les équipes de Rexel visent l'excellence opérationnelle. Des sites performants, ce sont aussi des sites qui réduisent leurs impacts environnementaux.



Une équipe mobilisée

Pour vous proposer le meilleur, nous mettons chaque jour nos collaborateurs dans les meilleures conditions de travail, pour des équipes engagées à vos côtés.

Rexel

un monde d'[énergie](#)

...avec des résultats visibles et vérifiables...

Chez Rexel, notre volonté est d'accompagner nos clients dans chacun de leurs projets, en innovant chaque jour pour un monde de l'énergie plus responsable



Un partenaire de confiance



Rexel est considéré comme un fournisseur responsable selon EcoVadis, obtenant le score « Or »

90% de nos employés sont formés à l'éthique des affaires en 2020



Une offre responsable

1,6 Mds d'euros de ventes liées à l'efficacité énergétique et aux ENR en 2020

50% du chiffre d'affaires est considéré « vert »: offres d'efficacité énergétique, mobilité électrique, énergies renouvelables...



Un impact positif

80% de notre volume d'achat évalué en fonction de critères RSE d'ici 2020

-25% d'émissions de CO₂ dans les opérations de Rexel (scopes 1 et 2) entre 2016 et 2020



Une équipe mobilisée

85% de nos employés sont fiers de travailler pour Rexel

17 hours De formation par employé formé, d'ici 2021

...qui s'appuient sur une approche structurée et pérenne

Les documents du groupe Rexel reflètent une approche structurée pour prendre des décisions alignées sur nos ambitions et les vôtres



Un partenaire de confiance

- [Guide d'éthique](#)
- [Code de conduit anticorruption](#)
- [Guide de la concurrence](#)
- [Plan de vigilance](#)



Une offre responsable

- [Charte des fournisseurs responsables](#)



Un impact positif

- [Charte pour l'Environnement](#)
- [Déclaration Conflict Minerals](#)
- [Objectifs climat](#)



Une équipe mobilisée

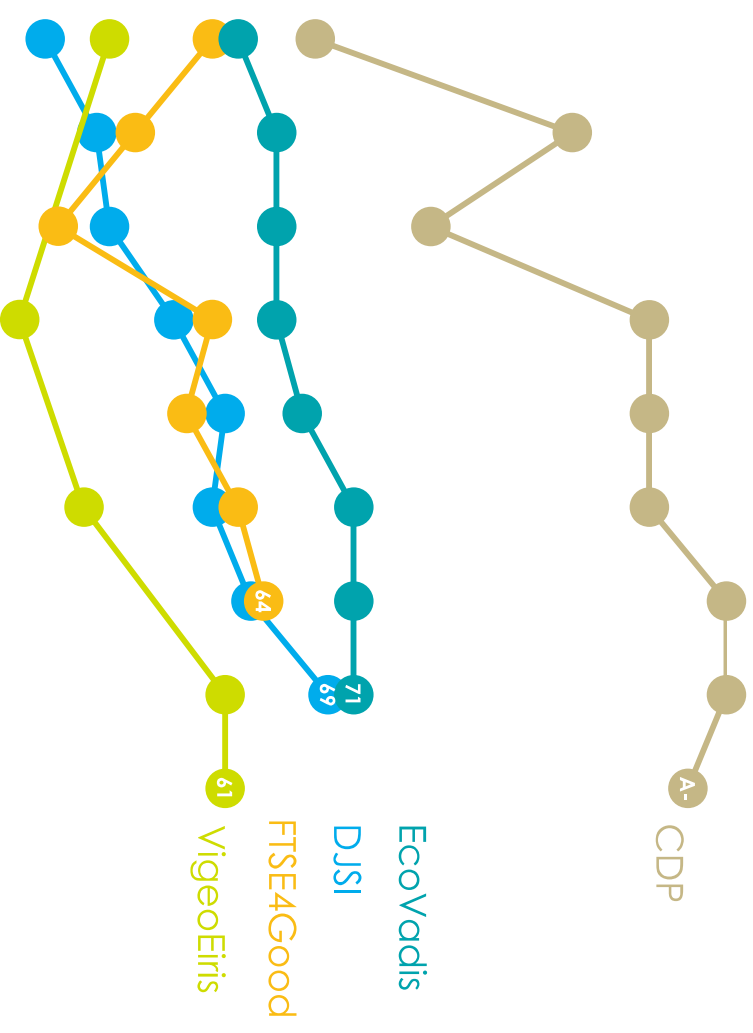
- [Employeur responsable](#)
- [Charte d'engagement sociétal](#)

... nous conduit à une performance responsable reconnue

Initiatives internationales
& agences de notation extra-financières



Des progrès constants



Rexel

un monde d'énergie

Des engagements tangibles et une performance reconnue

ENGAGEMENTS

Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2011



United Nations
Global Compact

4 chartes/politiques applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

- Guide d'éthique
- Charte pour l'environnement
- Charte d'engagement sociétal
- Politique sécurité

Rexel

un monde d'énergie

PERFORMANCE

Notations extra-financières

- Destinées aux investisseurs
- Orientées client



Transparence sur les enjeux du développement durable



La performance de Rexel en tant que fournisseur responsable



- Classé niveau Gold par EcoVadis, agence reconnue, avec une note de 71/100
- Dans le top 5 % des entreprises évaluées dans le monde, tous secteurs d'activités confondus
- Dans le top 1 % de notre secteur d'activité

Une stratégie climat ambitieuse



- Le CDP attribue la note A pour la deuxième année consécutive à Rexel, reconnaissant sa performance de en matière de lutte contre le changement climatique
- Le Groupe intègre ainsi la liste des 182 entreprises mondiales les plus investies en matière de lutte contre le changement climatique
- Les objectifs climat de Rexel sont approuvés par une organisation de référence, la Science Based Targets initiative, comme permettant de respecter les Accords de Paris pour le climat
 - -35% d'émissions scopes 1 et 2 entre 2016 et 2030
 - -45% d'intensité carbone pour les produits et services vendus, entre 2016 et 2030



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Rexel

un monde d'énergie

Rexel : distingué dans le 'Global 100' de Corporate Knights

CERCLE FINANCE • 28/01/2021 à 09:25

(CercleFinance.com) - Rexel annonce son meilleur score dans le nouveau classement 'Global 100' de Corporate Knights, média et centre de recherche spécialisé en RSE, se positionnant en première place mondiale de son secteur et se hissant à la 11ème place tous secteurs confondus.

'Ce classement illustre la pertinence des engagements de long terme de Rexel ainsi que la progression constante de sa politique en matière de RSE, au service d'une ambition environnementale forte', commente le distributeur de matériel électrique.

Pour concevoir son classement 'Global 100' 2021, Corporate Knights a évalué 8080 entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard de dollars. L'évaluation repose sur 24 indicateurs environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance.

Rexel

[un monde d'énergie](#)

Le Standard de Management Environnemental (SME) de REXEL

- Depuis 2013, le groupe Rexel a édité son propre standard de management environnemental
- Notre objectif étant d'harmoniser, soutenir et accélérer le déploiement du SME dans les filiales

Pour :

- ✓ Définir et documenter des procédures
- ✓ Pour maîtriser les aspects environnementaux des activités du Groupe
- ✓ Permettre le pilotage de plans d'amélioration.

Un employeur **responsable**

- ❑ **Programme en faveur de l'insertion de personnes handicapées**
 - Mission handicap (depuis 2008) et accord d'entreprise handicap (depuis 2014)
 - Taux d'emploi TH de 3,61% en 2018
- ❑ **Engagement en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme, avec un accord (juillet 2019)**
 - Augmenter la part des femmes dans l'entreprise (20% aujourd'hui) et favoriser la mixité dans l'entreprise
 - Favoriser la promotion professionnelle des femmes
 - En 2019, l'index égalité Hommes/Femmes de Rexel France s'élève à 89 points
- ❑ **Un engagement dans le cadre des plans du gouvernement en faveur de l'inclusion dans le cadre des « clubs des entreprises qui s'engagent »**
 - Un partenariat avec diverses associations pour aider à l'insertion des jeunes issus de quartiers dit prioritaires et de personnes éloignées de l'emploi
- ❑ **Mise en place d'actions en faveur du bien-être, de la santé et de la sécurité des collaborateurs :**
 - Des dispositifs de prévention et d'accompagnement de risques psycho-sociaux et de problématiques sociales
 - Des actions en faveur de l'amélioration de conditions de travail: ergonomie, aménagement de postes, étude de l'environnement de travail, des forums santé et bien être etc.
- ❑ **Fondation Rexel pour le progrès énergétique**
 - Plus de 70 projets supportés et 1 65 000 personnes impactées positivement

Une reconnaissance et des distinctions

- **Reconnaissance de la part de nos collaborateurs avec un niveau d'engagement élevé**
79% des collaborateurs de Rexel France sondés en 2018 à l'occasion d'une enquête interne « Satisfaxion18 » affirment être pleinement engagés dans l'entreprise
- **Des engagements et des convictions forts, reconnus par nos stagiaires et alternants** dans le cadre de l'enquête « Happy Trainees » 2019, qui recommandent Rexel à leur entourage à plus de 94% et nous offrent la seconde place du classement dans la catégorie des entreprises accueillant de 200 à 399 stagiaires et alternants.
- **1^{ère} place en 2020 dans le classement Capital** des 500 meilleurs employeurs dans la catégorie « Commerce de Gros »,



Rexel

un monde d'énergie

Notre énergie transforme le monde

Depuis 2013, la **Fondation Rexel** soutient les habitants et les acteurs investis pour l'accès de tous à une **énergie efficace, propre et abordable**.

Nous sommes engagés dans **la lutte contre la pauvreté énergétique** :

1. **Les projets communautaires** visent à améliorer l'accès à l'efficacité énergétique aux populations les plus défavorisées.
2. **Les projets d'innovation sociale** facilitent l'émergence de nouveaux modèles d'innovation sociale.
3. **Les projets de connaissances et d'apprentissage** favorisent l'échange d'information, la sensibilisation du grand public à l'efficacité énergétique et l'innovation.
4. **Les projets collaborateurs** sont des initiatives parrainées par les collaborateurs du Groupe.

Rexel
Foundation
FOR A BETTER ENERGY FUTURE



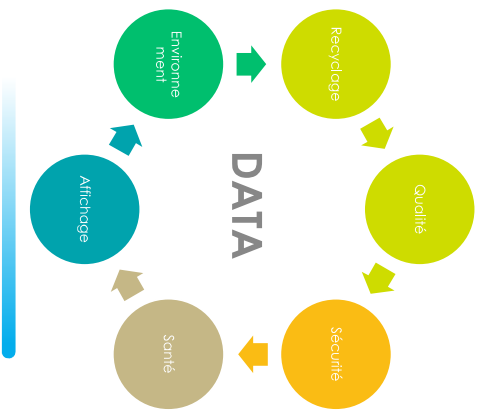
Présente dans
20 pays

+70
Projets soutenus



Plus de **165,000**
personnes impactées positivement

<https://www.rexelfoundation.com>



Offre responsable

Impact des produits

REXEL

un monde d'énergie

Une offre responsable sur tous les enjeux



Qualité

- Certificat de marque de conformité (CMC) – Tous produits



Sécurité

- Certificat de marque de conformité (CMC) – Tous produits
- NFS : certificat de conformité à la NF S61-937 – Dispositifs actionnés de sécurité



Santé

- Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) – Tous produits
- Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) – Produits en contact avec l'eau
- Fiches de données de sécurité – Tous produits concernés par REACH-RoHS



Affichage des produits

- Declaration of Performance (DoP – RPC) – Produits concernés par le RPC



Environnement

- Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) – Tous produits
- Profil Environnemental Produit (PEP) – Tous produits électriques et électroniques
- Etiquettes environnementales – Electroménager, Chauffages et systèmes thermodynamiques, Ventilation et traitement de l'air



Recyclage

- Consigne de tri en vue du recyclage (Trimar) – Tous produits

Impacts des produits

MISE À DISPOSITION DES DONNÉES

Support	Définition
Certificat de Marque de Conformité (CMC)	Certificat de Marque de Conformité CMCCes marquées sont délivrées exclusivement dans le cadre d'une certification par un organisme tierce partie accrédité et indépendant du fabricant qui assure des contrôles réguliers sur la conformité d'un produit à un référentiel (normes, règles de marque...). Elles apportent aux clients la preuve que les produits ou services certifiés répondent à leurs besoins et sont conformes à des caractéristiques de sécurité et/ou de qualité définies dans le référentiel de certification correspondant établi avec l'ensemble des parties intéressées
Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour les produits de construction. Réalisée en conformité avec la norme NF EN 15-804, cette déclaration présente de façon synthétique les caractéristiques environnementales et sanitaires d'un produit de construction pour toutes les phases de sa vie (production, transport, mise en oeuvre, vie en oeuvre et fin de vie).
Profil Environnemental Produit (PEP) 	Profil Environnemental produit (PEP) applicable aux équipements électriques, électroniques et de génie climatique. Réalisé en conformité à la norme ISO 14025 : 2006 et à la norme XP C 08-100-1, ce Profil renseigne de manière transparente et objective sur les impacts environnementaux générés par le produit, pendant tout son cycle de vie, calculés à partir d'une Analyse du Cycle de Vie (ACV).
Attestation de Conformité Sanitaire (ACS)	Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) Cette réglementation vise à garantir l'innocuité des matériaux et objets entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine, compris l'eau chaude sanitaire, en fonction de leur nature, et de leur usage. Sont soumis aux exigences de l'arrêté du 29 mai 1997, les produits (métalliques, minéraux ou organiques) utilisés dans les installations fixes de production, de distribution et de conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine, servant à acheminer l'eau sans en modifier sa composition physico-chimique ou microbiologique. A titre d'exemple, sont concernés, les canalisations, les raccords, les joints et manchons, les revêtements, les joints et les produits assemblés ou « accessoires » (pompes, vannes, robinets, etc.) Au titre de cet arrêté, différents modes de preuve de conformité doivent être présentés selon la nature des matériaux : • les matériaux et objets en matières métalliques ou minérales autorisés spécifiés en annexes de cet arrêté, doivent faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur de conformité par le responsable de la mise sur le marché, disponible sur demande auprès de ce dernier • les tubes en matériaux de synthèse, de même que les accessoires, composés de plusieurs composants dont au moins un matériau organique au contact de l'eau, doivent faire l'objet d'une attestation de conformité sanitaire (ACS) délivrée par un laboratoire habilité • certains petits composants organiques, les colles, lubrifiants ainsi que certains produits à base de ciment doivent faire l'objet d'un certificat de Conformité aux Listes Positives (CLP) délivré par un laboratoire habilité. Les CLP et ACS disposent d'un numéro unique. Ils permettent d'évaluer l'aptitude de ces matériaux et objet à entrer en contact avec l'eau, au regard des dispositions réglementaires en vigueur. Ils sont référencés dans des listes consultables sur le site internet du laboratoire. Leur durée de validité est généralement de 5 ans, 10 ans dans certains cas particuliers.

REXEL

un monde d'énergie

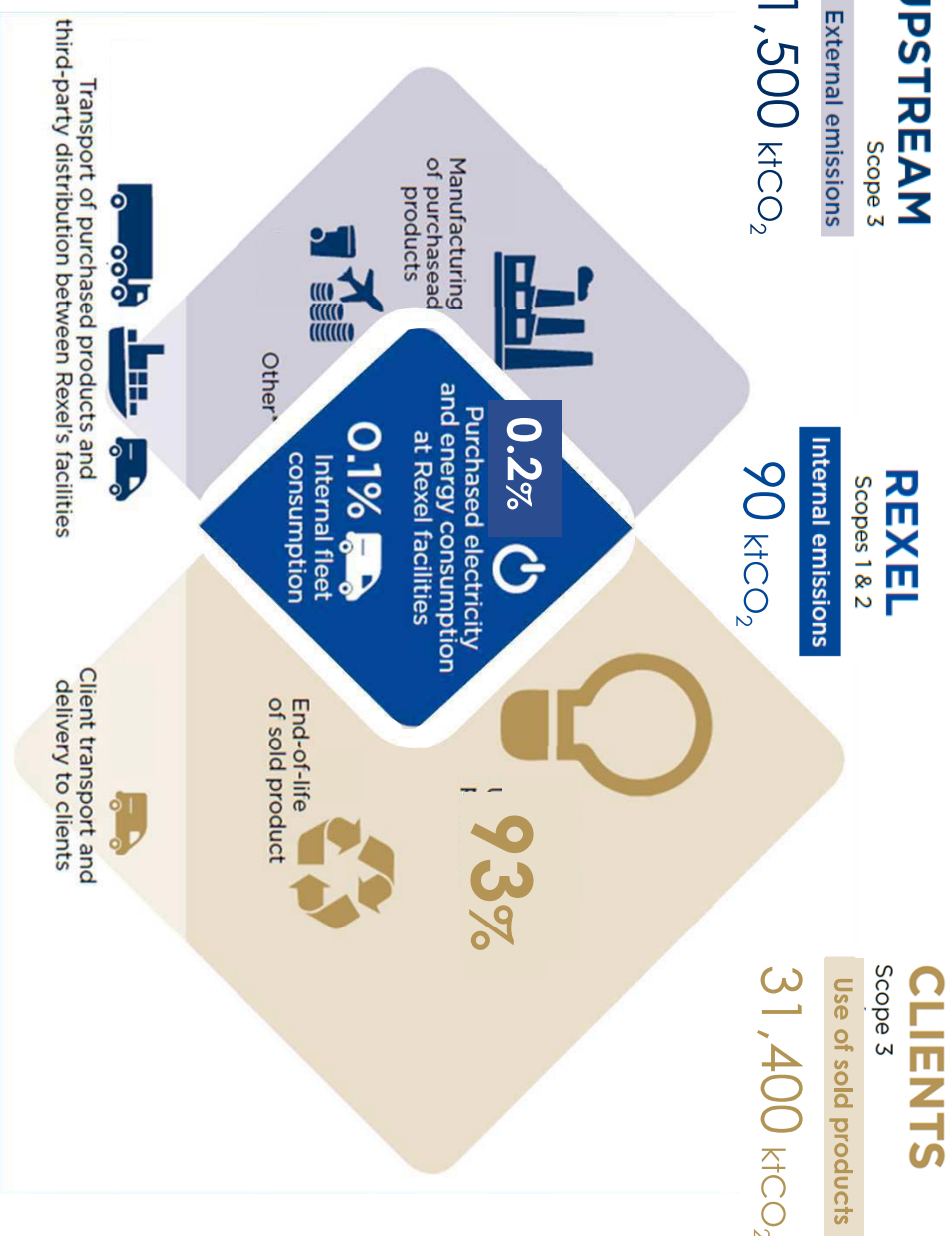


Empreinte carbone de Rexel

REXEL

un monde d'énergie

Rexel à une position stratégique pour la transition de la chaîne de valeur



Rexel

un monde d'énergie

Des objectifs Climat ambitieux

Approuvé par the Science Based Targets Initiative

Scopes 1 & 2

-35%

In absolute emissions in 2030, vs. 2016



UPSTREAM

Scope 3

External emissions

1,500 ktCO₂

REXEL

Scopes 1 & 2

Internal emissions

90 ktCO₂

CLIENTS

Scope 3

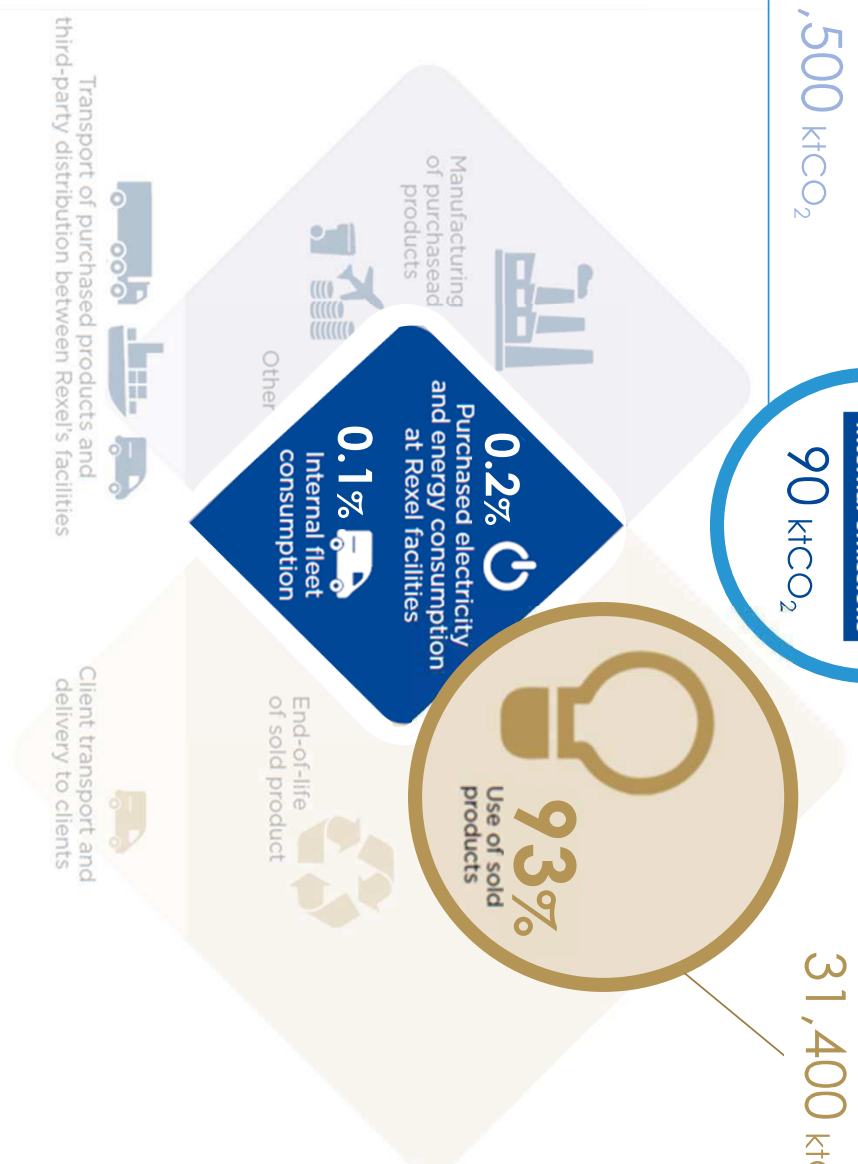
Use of sold products

31,400 ktCO₂

Scope 3 – Use of sold products

-45%

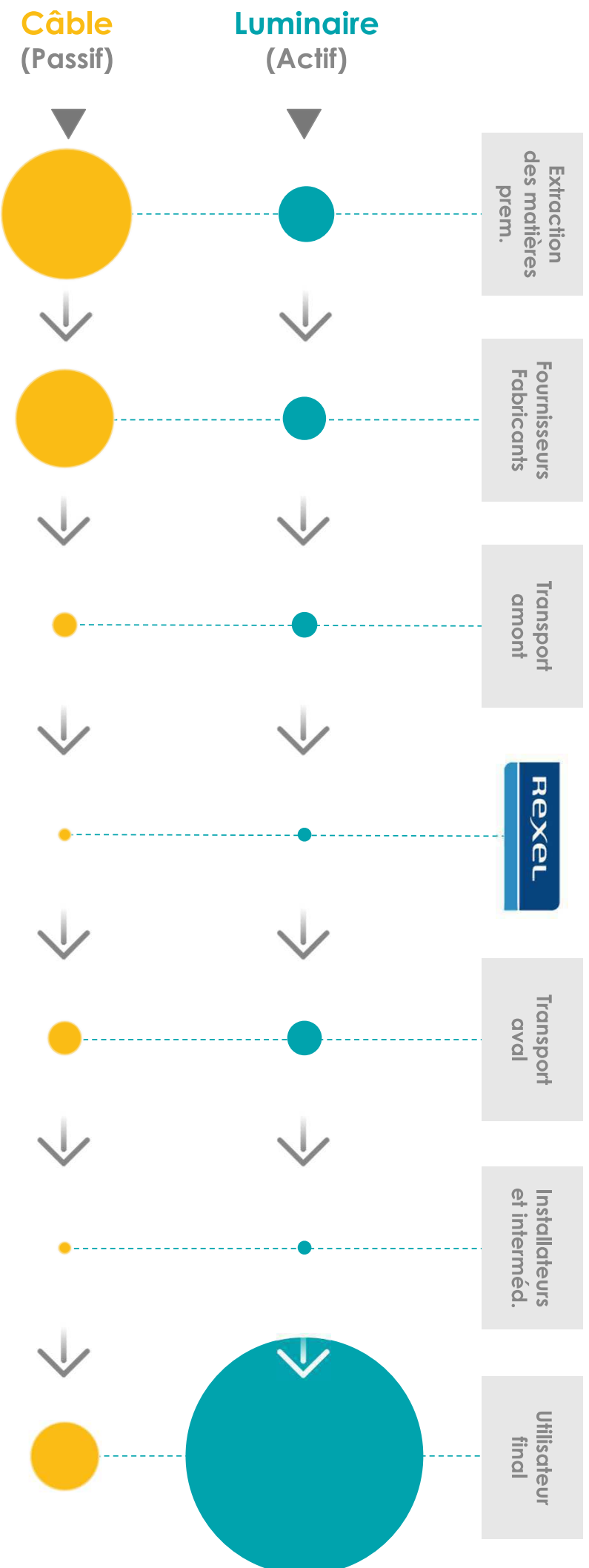
CO₂ intensity (tCO₂/€) in 2030, vs. 2016



Rexel

[un monde d'énergie](#)

Principe : les Analyses de Cycle de Vie (ACV) – Focus sur le CO₂ Evaluer les émissions de CO₂ d'un produit sur toute la chaîne de valeur



Rexel

un monde d'énergie

- Chaque produit a un profil CO₂ qui lui est propre.
- Mais des produits similaires (même sous-fonction Mach2) vont avoir un profil CO₂ proche : proxy CO₂

Travaux sur la réduction de l'empreinte carbone



Calcul des informations



PRODUITS



TRANSPORTS

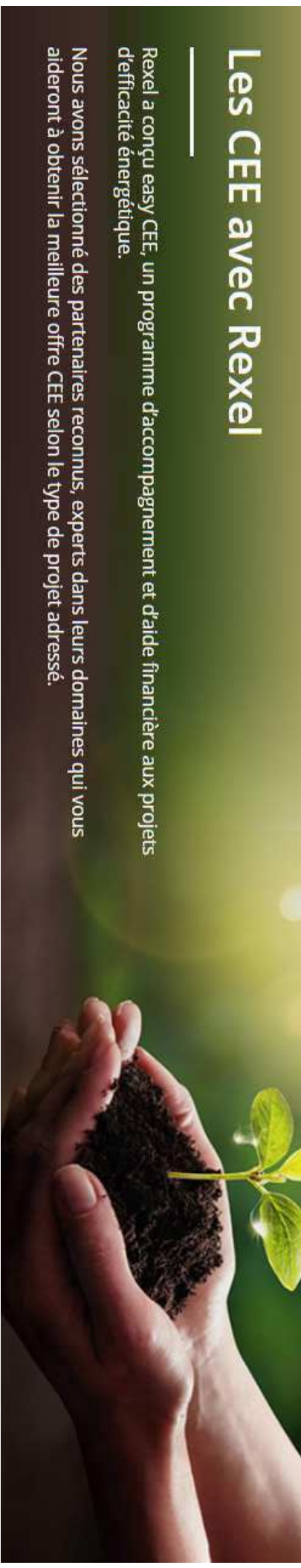
REXEL

un monde d'énergie

Les CEE avec Rexel

Rexel a conçu easy CEE, un programme d'accompagnement et d'aide financière aux projets d'efficacité énergétique.

Nous avons sélectionné des partenaires reconnus, experts dans leurs domaines qui vous aideront à obtenir la meilleure offre CEE selon le type de projet adressé.



REXEL Recherchez : référence, marque, code EAN, mot-clé

Rexel Express Paris Voir tous les produits disponibles dès maintenant sur Paris et proche banlieue. [En savoir plus](#)

CEE comparer

Rexel Express Paris **Nouveau**

- Livraison express sous 2h (2)
- Retrait 10mn (2)
- Retrait dans les agences IDF éligibles à 14h (2)

Habituellement en stock

Catégories





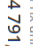



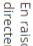
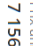



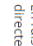

Marques

Gamme

Type de produit

Facilité CEE

CEE (403)

 <p>ATLANTIC PAC ET CHAUDIÈRES Alfa Extensa Duo A.I. 5 R32 Réf Rexel : AEN526341 Réf Fab. : 526341</p> <p>Pompe à chaleur air/eau split inverter moyenne température (S50C) - 5 kW - R32 - chauffage avec pecs intégré</p> <p> 0 en stock. Livraison prévue le vendredi 03 septembre.</p> <p> 0 dispo. dans votre agence</p> <p>Consulter la dispo. en agence ></p> <p>Disponible auprès de votre agence En raison de la réglementation F-Gas, consultez directement votre agence habituelle. </p> <p>Prix unitaire € HT 4 791,60 € / P. </p>	 <p>ATLANTIC PAC ET CHAUDIÈRES Alfa Excellia Duo A.I. 11 Réf Rexel : AEN526321 Réf Fab. : 526321</p> <p>Pompe à chaleur air/eau split inverter hautes performances (60DC) - 11 kW monophasé - chauffage et pecs intégré</p> <p> 2 en stock. Voir délai sur la fiche produit.</p> <p> 0 dispo. dans votre agence</p> <p>Consulter la dispo. en agence ></p> <p>Disponible auprès de votre agence En raison de la réglementation F-Gas, consultez directement votre agence habituelle. </p> <p>Prix unitaire € HT 7 156,20 € / P. </p>	 <p>ATLANTIC PAC ET CHAUDIÈRES Alfa Excellia Duo A.I. 14 Réf Rexel : AEN526322 Réf Fab. : 526322</p> <p>Pompe à chaleur air/eau split inverter hautes performances(60DC) - 14 kW monophasé - chauffage et pecs intégré</p> <p> 24 en stock. Voir délai sur la fiche produit.</p> <p> 0 dispo. dans votre agence</p> <p>Consulter la dispo. en agence ></p> <p>Disponible auprès de votre agence En raison de la réglementation F-Gas, consultez directement votre agence habituelle. </p> <p>★★★★★ Prix unitaire € HT 7 704,00 € / P. </p>
---	--	--

[Lien www.rexel.fr](http://www.rexel.fr)

[un monde d'énergie](#)

REXEL

Mon bilan co2 produit

- ✓ Rexel a crée une méthodologie de calcul unique et innovante sur l'ensemble du cycle de vie du produit utilisant différents indicateurs d'impacts environnementaux.
- ✓ Une méthodologie utilisant des données dynamiques et évolutives pour préparer l'avenir.
- ✓ Une méthodologie de calcul opposable et certifié par Bureau Veritas.



Rexel

un monde d'énergie

Tarifs	
Mon bilan co2 produit au chantier ⁽¹⁾	xx€
Mon bilan co2 produit annuelle ⁽²⁾	xxx€
Mon bilan co2 produit personnalisé (Dashboard)	Bientôt

(1) Dans la limite de xxxx références

(2) Dans la limite xxxxx
Conditions générales d'utilisation des données en cour de rédaction



Transport REXEL IDF

REXEL

a world of energy

Tournées REXEL IDF

- Livraisons Rexel avec des camions dédiés
- Une 60^{aine} de tournées en départ dès 6h pour une distribution à 96% avant 13h.
- Livrer plus tôt nos clients
- Plus de régularité horaire
- Informer les clients par sms avant la livraison
- Management en temps réel des livraisons (géolocalisation) par le transporteur
- Véhiculer l'image de marque de Rexel sur le dernier kilomètre
- Développer une livraison écoresponsable dans Paris intra-muros -> 10 véhicules GNV
- Réduire les avaries transports et la casse : camions avec hayon + porte longueurs,

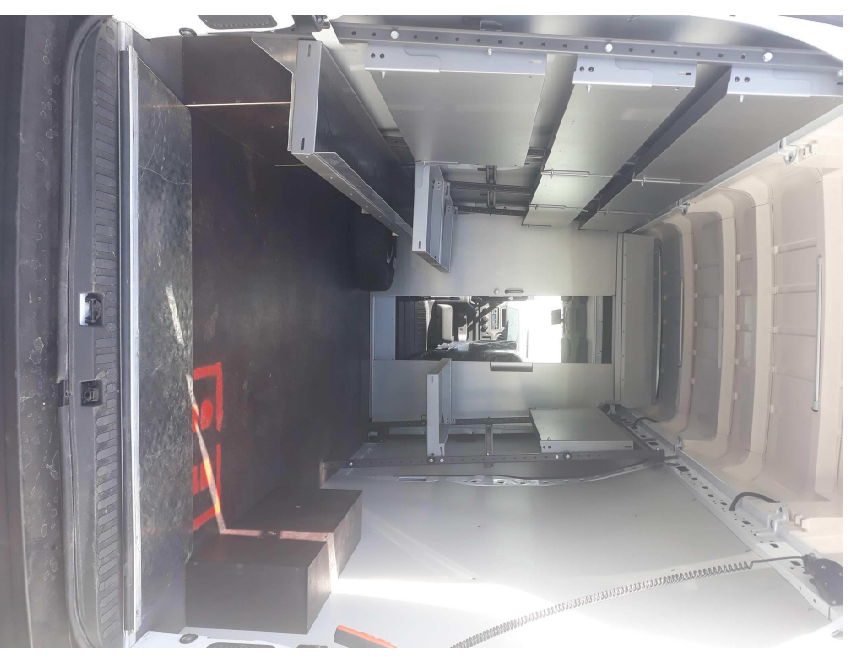
Finalité = Innovation et Satisfaction Client

Rexel

un monde d'énergie



Respect du produit : du chargement à la remise client DES MOYENS APPROPRIÉS POUR UNE LIVRAISON DE QUALITÉ



CHARÈF
IDF SOLUTION
LE PARTENAIRE DE VOTRE TRANSPORT
REPRÉSENTANT DE VOUS (RÉPUBLIQUE)

JEP
UN PARTENAIRE À VOTRE DIMENSION
UN BOUTILLER À VOTRE DIMENSION

Renxel

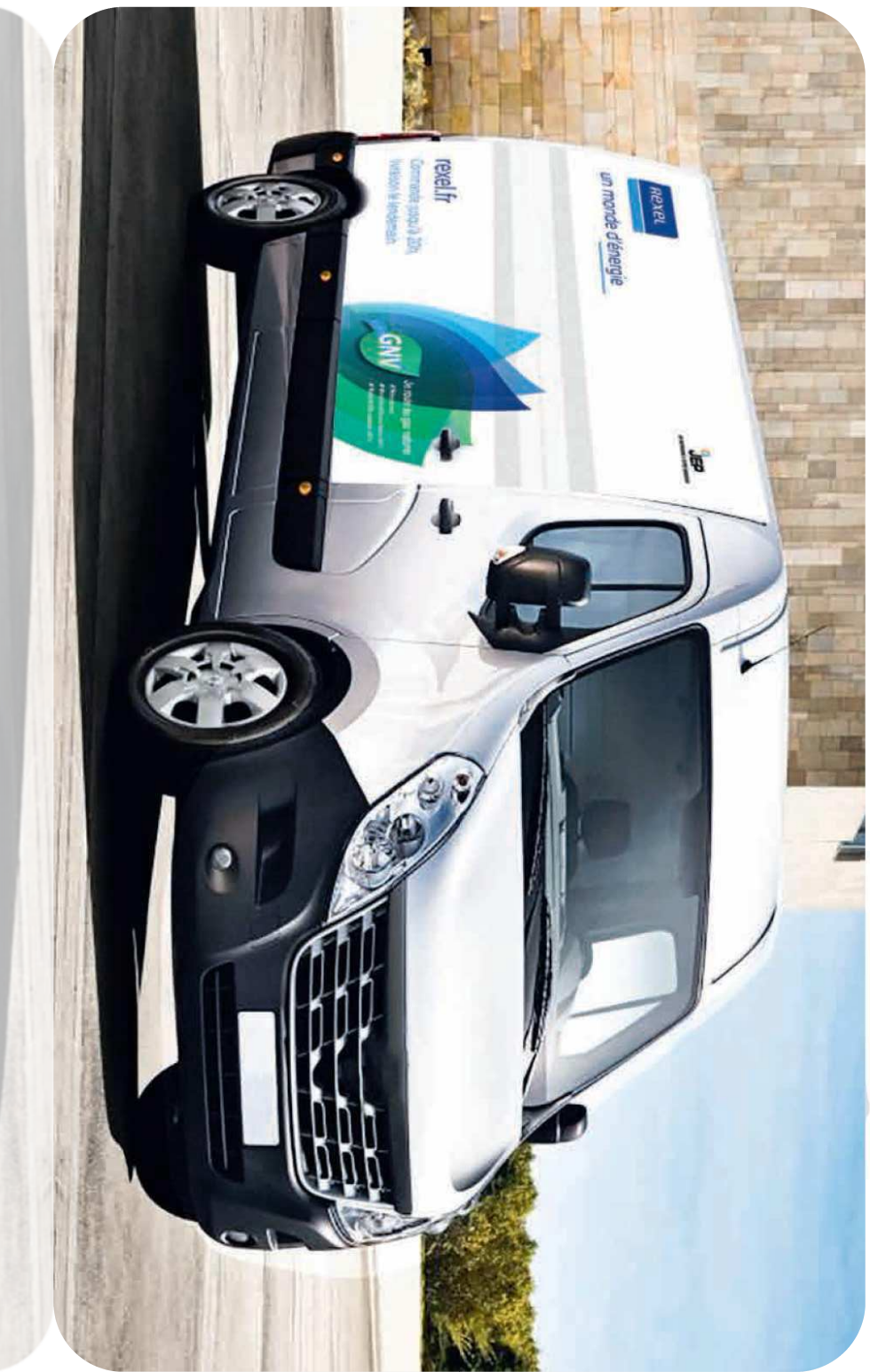
un monde d'énergie

Respect du produit :
du chargement à la remise client
DES MOYENS APPROPRIÉS POUR UNE LIVRAISON DE QUALITÉ

CHARÈF
IDF SOLUTION
LE PARTENAIRE DE VOTRE TRANSPORT
REPRÉSENTANT DE VOTRE DIMENSION

JEP
UN PARTENAIRE À VOTRE DIMENSION
UN REPRÉSENTANT À VOTRE DIMENSION

Véhicules GNV
pour livrer Paris
Intra-Muros



Rexel

un monde d'énergie

Respect du produit :
du chargement à la remise client
DES MOYENS APPROPRIÉS POUR UNE LIVRAISON DE QUALITÉ

CHARREF
IDF SOLUTION
LE PARTENAIRE DE VOTRE TRANSPORT
RECHERCHEUR DE VOIES INNOVANTES

JEP
UN PARTENAIRE À VOTRE DIMENSION
UN BOUTILLERIE À VOTRE DIMENSION



Rexel

un monde d'énergie



Développement durable REXEL s'engage...

REXEL

un monde d'énergie

Valorisation des déchets sur nos Centres Logistiques Régionaux



9 Centres logistiques Régionaux

- Dourges
- Roissy en Brie
- Saint Herblain
- Tournefeuille
- Cestas 2
- Miramas
- Saint Vulbas
- Champigneulle
- Meung Sur Loire

Tous déchets						
CLR	Σ déchets Valorisés en Tonne	Σ déchets Non Val. En Tonne	Total déchets Année en Tonne	Total déchets A-1 en Tonne	Σ déchets Non Val/Total déchets. en %	Σ déchets Val/Total déchets. en %
CES	49	0	49	400	0,00%	100,00%
CHP	159	7	166	580	4,31%	95,69%
DRG	161	13	174	523	7,69%	92,31%
MIR	143	10	153	667	6,36%	93,64%
MSL	174	0	174	629	0,00%	100,00%
REB	110	1	111	421	0,69%	99,31%
STH	202	15	218	711	7,08%	92,92%
STV	245	6	251	1 068	2,46%	97,54%
TRN	158	6	164	453	3,66%	96,34%
	1 401		1 459			95,98%

Rexel

a world of energy

Le service collecte de déchets

UN CHANTIER PROPRE EST UN CHANTIER DE QUALITÉ !

- **Zone de collecte :**

Ile de France (Intra A86 & Intra A104), Lyon, Marseille

- **3 capacités :**

- Bigbag ¼ (250L)

- Bigbag 1m³

- Sac à gravats BIG BAG 1 m³ charge maximale 1500 kg

1. Achetez votre bigbag sur www.rexel.fr ou dans nos agences
2. Remplissez et planifiez votre collecte au 01 80 18 19 53
3. Bigbag'n Go collecte et garantit le traitement

Rexel

un monde d'[énergie](#)



REXEL BOX => Retrait EXPRESS

PARTENARIAT PARKING INDIGO



Click & Collect



Rexel

un monde d'énergie

MERCI



REXEL

a world of energy — 37

*Annexe n° 5 : Courrier d'appui de la Mairie concernant le développement
économique de la zone ACTILOIRE*

✓
Pour le Maire,
L'adjoint au Développement économique, à
l'Emploi et aux Commerces
Hervé SPALETTA

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La ville de Beaugency maintient depuis lors cette politique de développement économique et considère que le projet immobilier présenté par la société Val de Loire Promotion favorisera l'offre d'emploi à Beaugency, son économie ou le maintien des services publics. Le trafic routier généré restera bien inférieur au niveau généré par les activités industrielles passées.

Ces trois entreprises ont depuis quitté le territoire beaugentien, dans les années 2000, et les municipalités successives se sont attachées à recréer de l'activité économique sur le territoire, en privilégiant des implantations dans la zone industrielle Activoire, située à l'entrée EST de la ville, derrière la voie de chemin de fer.

Comme vous le savez, dans les années 1970, trois activités industrielles importantes, portées par les entreprises VALEO, FAURECIA et TRECA étaient implantées à Beaugency, apportant emploi et développement économique à notre ville.

Monsieur le Président,

Beaugency, le 31 mai 2023

Objet : Projet de permis de construire

Val de Loire Promotion
A l'attention de Monsieur le Président
11 rue René ROSE
45380 CHAINGY

Direction Générale Adjointe
Affaire suivie par Daniel GARCIA, DAG
Email : dga@ville-beaugency.fr
Tél. 02 38 44 50 01

Ville de
Beaugency



Val de Loire

